

schéma d'aménagement et de gestion des eaux

TABLEAU DE BORD DU SAGE EST LYONNAIS

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

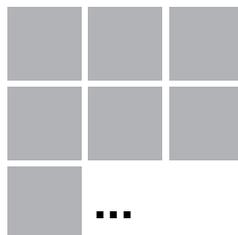
RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE



BILAN 2012

LE TABLEAU DE BORD DU SAGE...

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la Commission locale de l'eau. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

■ ■ Qu'est-ce-qu'un tableau de bord ?

Base de donnée structurée autour d'indicateurs, il est conçu pour suivre et orienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé actualisable annuellement.

■ ■ Quoi et pourquoi ?

Le tableau de bord comprend 54 indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des 6 orientations du SAGE. Ces indicateurs sont classés en 3 catégories :

- pression : décrivent les pressions exercées sur la ressource par les activités humaines, par exemple, les rejets dans la nappe
- état : décrivent la qualité de la ressource, par exemple, la qualité des eaux souterraines
- réponse : décrivent les mesures prises pour améliorer la situation, par exemple, la gestion des déchets et substances dangereuses.

■ ■ Pour qui ?

Les données sont éditées dans un document de synthèse diffusé aux membres de la CLE et aux différents acteurs techniques et usagers de l'eau.

■ ■ Comment ?

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données est gérée dans une base de données parfois liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

■ ■ Objectif général du tableau de bord du SAGE de l'Est lyonnais

Le tableau de bord ne constitue pas un simple document technique mais bien un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé,
- alimenter les discussions notamment sur la planification des actions,
- maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

LES INDICATEURS IDENTIFIÉS...

■ ■	1.1 Qualité des eaux distribuées	p8
	1.2 Occupation des sols dans les périmètres de protection	p9
	1.3 Périmètre de protection des captages d'eau potable	p10
	1.4 Encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	
	1.5 Sécurisation de la distribution d'eau potable	p11
	1.6 Protection de la nappe de la molasse	p12
■ ■	2.1 Qualité des eaux souterraines	p16
	2.2 Qualité des eaux superficielles	p17
	2.3 Rejets dans les milieux aquatiques	p18
	2.4 Nouvelles molécules toxiques	p19
	2.5 Performance des ouvrages d'assainissement collectif	p21
	2.6 Assainissement non collectif	p22
	2.7 Gestion de l'assainissement	p24
	2.8 Gestion des eaux pluviales	
	2.9 Artificialisation	p25
	2.10 Bonnes pratiques environnementales	P26
	2.11 Activité agricole	p27
	2.12 Plan d'action agricole	p28
	2.13 Bilan des actions «directive nitrates»	P29
	2.14 Activité industrielle	P32
	2.15 Gestion des déchets et substances industriels	p33
	2.16 Décharges sauvages	P34
	2.17 Gestion des anciennes décharges	p34
	2.18 Exploitations de granulats	P35
	2.19 Ré-aménagements de carrières	p36
	2.20 Protection du «V vert nord» dans les documents d'urbanisme	p37
■ ■	3.1 Niveau des nappes	p42
	3.2 Prélèvements (hors domestiques)	p43
	3.3 Prélèvements domestiques	p44
	3.4 Consommation en AEP	
	3.5 Irrigation	p45
	3.6 Réseaux AEP	p46
	3.7 Ouvrages souterrains	p47
	3.8 Arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau	p48
	3.9 Économies d'eau chez les industriels et les collectivités	p49
	3.10 Collecteur de l'Ozon	p51
	3.11 Irrigation collective sur l'île de Miribel - Jonage	
■ ■	4.1 Zones humides	p56
	4.2 Pression sur les zones humides	p57
	4.3 Création ou re-naturation de zones humides	p58
	4.4 Gestion des zones humides stratégiques	p59
	4.5 Protection réglementaire des zones humides	p60
	4.6 Occupation des sols en zones inondables	p61
	4.7 Zones de ruissellement à risque	p62
	4.8 Gestion des ruissellements et de l'érosion	p63
	4.9 Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	p64
	4.10 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'île de Miribel - Jonage	p65
■ ■	5.1 Réseau d'acteurs	p70
	5.2 Opérations de communication et de sensibilisation	p71
	5.3 Gestion de crise	
■ ■	6.1 Reconnaissance de la structure porteuse et de la démarche SAGE	p77
	6.2 Suivi des dossiers transmis à la CLE	p78
	6.3 Suivi financier	p80
	6.4 Suivi PLU	p81

Les indicateurs «bleus» font l'objet d'une fiche descriptive, les indicateurs «noirs» ne sont pas renseignés.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

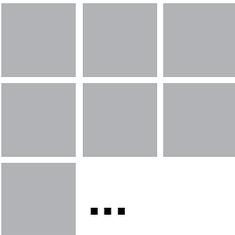
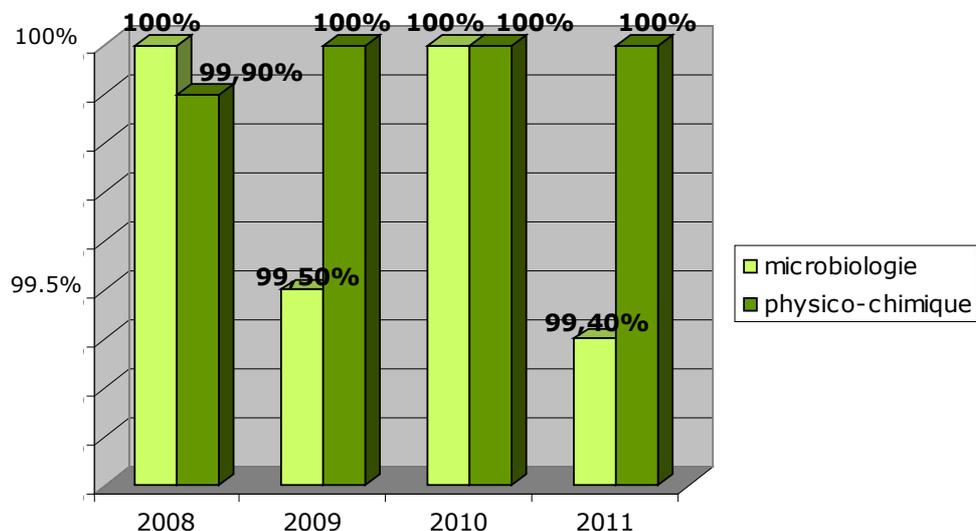


TABLEAU DE BORD SAGE -BILAN 2012-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de conformité annuel des prélèvements effectués par l'ARS sur les eaux distribuées



Non conformité des exigences de qualité :

UGE /UDI*	taux de conformité		paramètre	valeurs
	microbiologiques	physico-chimiques		
année 2008				
Saint Laurent de Mure	100%	93.3%	Température <i>Plomb</i>	25.7° (réf. 25°) <i>36 µg/l (limite 25 µg/l)</i>
année 2009				
Aéroport St Exupéry	95.8%	100%	escherichia coli bactéries coliformes	1 n/100L (limite 0)
année 2010				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
année 2011				
Toussieu	99.4%	100%	Entérocoques	1 n/100L (limite 0)

source : données ARS

* UGE : unité de gestion / UDI : unité de distribution

en italique : paramètres ne donnant pas lieu à un déclassement du taux de conformité

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'eau distribuée au cours de l'année 2011 présente une **bonne qualité bactériologique**.

Elle reste **conforme** aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.2

OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PRESSION

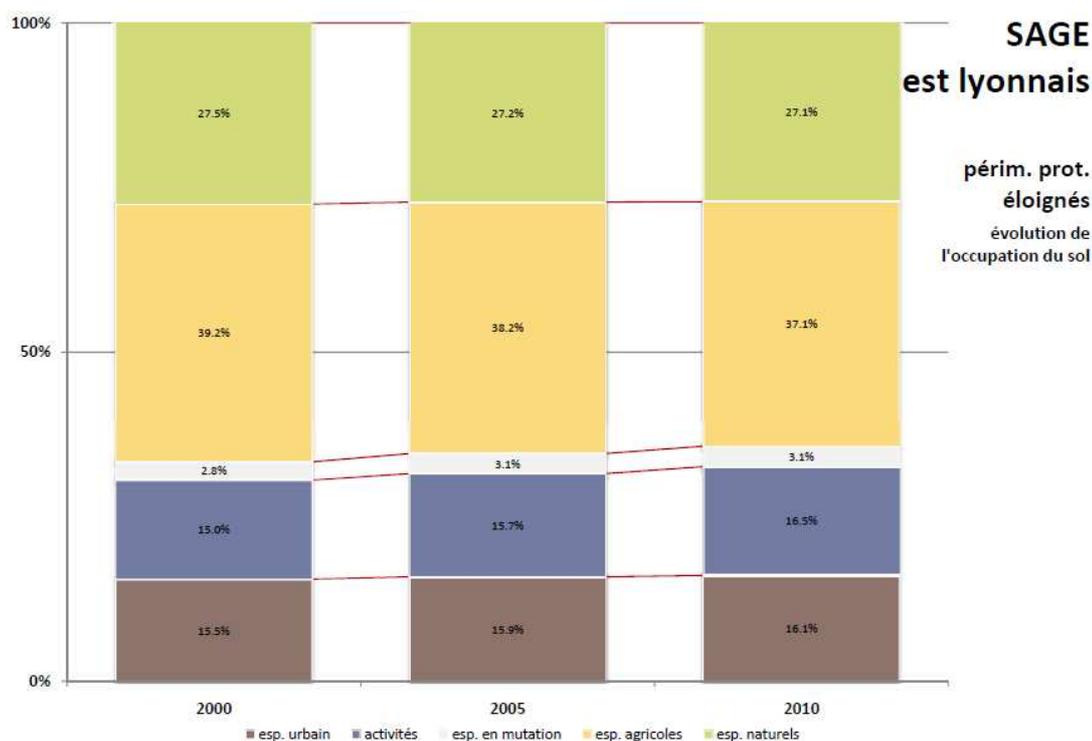
en lien avec les actions 1 et 3 - recommandation R3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création et fonctionnement de l'observatoire des mouvements fonciers
Évolution de l'occupation des sols dans les périmètres de protection

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉS ENTRE 2000-2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	972 ha	15.5%	993.3 ha	15.9%	1 006.8 ha	16.1%
activités	942.6 ha	15%	982.5 ha	15.7%	1 036.4 ha	16.5%
esp. agricoles	2 452.7 ha	2.8%	2 391.9 ha	3.1%	2 326.4 ha	3.1%
esp. naturels	1 722.5 ha	39.2%	1 703.6 ha	38.2%	1 699.5 ha	37.1%
esp. en mutation	173.2 ha	27.5%	191.7 ha	27.2%	194 ha	27.1%



source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les périmètres de protection de captage sont parfois pris dans un environnement urbain.

En moyenne, **plus d'un tiers** de leur surface sont occupés par l'urbain et des activités économiques le plus souvent (36 % d'artificialisation). 64 % des sols concernés par un périmètre de protection de captage restent naturels (27,1 %) ou agricoles (près de 4 ha sur 10).

Dans les périmètres de protection éloignés de captage, les zones d'activités et les infrastructures ont progressé de 94 ha entre 2000 et 2010, les espaces urbains (habitat + équipements) de 35 ha.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.3

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec recommandation 2 - action 2 - action / prescription 3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement de l'établissement des périmètres de protection

Taux de DUP interdisant les activités à risque dans les périmètres de protection rapprochée

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DUP - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -

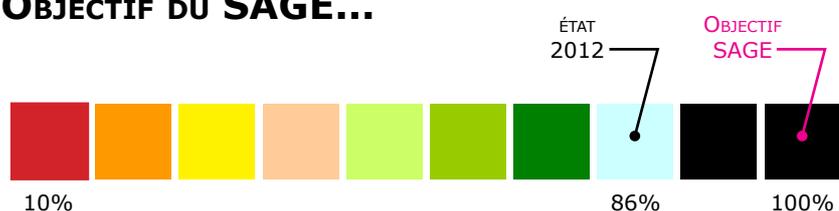
captage	commune	pop. desservie	état d'avancement de la DUP			arrêté préfectoral
			en cours	existante	révision	
Ferme Pitiot	Corbas	10 000		☑	à prévoir	04-10-1972
Azieu - St Exupéry	Genas	10 000		☑		01-10-2009
Les Vernes	Jonage	secours actif		☑		17-06-2005
La Garenne	Meyzieu	secours		☑		22-09-2003
Les Quatre Chênes	St Priest	40 974		☑		30-01-1998
Les Romanettes	Corbas	17 728		☑	à prévoir	03-06-1976
Sous la Roche	Mions	10 283		☑	à prévoir	03-06-1976
Chemin de l'Afrique	Chassieu	secours	☑ suspendue			-
Crépieux Charmy	Villeurbanne Vaulx en Velin	1 059 374		☑		23-09-2011
Lac des Eaux bleues	Vaulx en Velin	secours actif		☑		18-11-2008
Rubina	Décines	secours			☑ suspendue	23-03-1976
Fromental	Marennnes	4 460			☑ depuis 09	04-02-1970
Azieu	Genas	11 140		☑		25-02-2009
Cambergère	Heyrieux	NC	☑			-
Balan (hors SAGE)	Balan	33 829		☑		21-02-1989
15 captages AEP			2	11	2	

source : données ARS

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de changement en 2012

OBJECTIF DU SAGE...



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.5

SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec action 4

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

UGE sur le territoire et interconnexions

Pourcentage de population concernée par une solution de sécurisation

UNITÉS DE GESTION -UGE- SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

UGE	captage	population desservie	UDI ¹	interconnexions
Lyon agglomération	Crépieux-Charmy	1 059 374	Bron supérieur	SDEI Neuville, SDEI Mions, UGE Charly, Genas UGE Sud Ouest Lyonnais
			Décines	
			Pierre Bénite	
	Les Vernes	secours actif	Décines	
	La Garenne	secours non actif	Décines	
	Chemin de l'Afrique	secours non actif	Décines	
	Lac de Miribel	secours actif	-	
Rubina	secours non actif	-		
Corbas Feyzin Mions Saint-Priest	les Quatre Chênes	40 974	St Priest	SIVOM Marennes Chaponnay, UGE Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest, UGE Lyon Agglo
	les Romanettes	17 728	Corbas / Feyzin	
	Sous la Roche	10 283	Mions	
SIEPEL	Balan - Azieu	33 829	-	-
Aéroport St Exupéry	Azieu - St Exupéry	10 000	Aéroport St Exupéry	UGE SIEPEL
Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	Ferme Pitiot - La Troupillère	9 000	Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	UGE Corbas - Mions - Feyzin - St Priest
SIVOM Marennes Chaponnay	Fromental	4 828	Marennes - Chaponnay principale + Sud Marennes Chaponnay	SIE Communay, Région & UDI Mions, UGE SIE Nord de Vienne
SIE Communay et Région ²	Ternay	20 310	Communay et région	UGE SMEP Rhône SIVOM Marennes Chaponnay
Commune de St Pierre de Chandieu ²	Balan - Azieu	4 133	St Pierre de Chandieu	Aéroport St Ex
Commune de Genas ²		11 140	Genas	Aéroport St Ex
Commune de Jons ²		1 094	Jons	-
Commune de Pusignan ²		3 098	Pusignan	Aéroport St Ex
Commune de St Bonnet de Mure ²		5 597	St Bonnet de Mure	Aéroport St Ex
Commune de St Laurent de Mure ²		4 694	St Laurent de Mure	Aéroport St Ex
Commune de Toussieu ²		2 019	Toussieu	Aéroport St Ex

¹ UDI : Unité de Distribution

² : pas un syndicat de production

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de changement pour 2012.

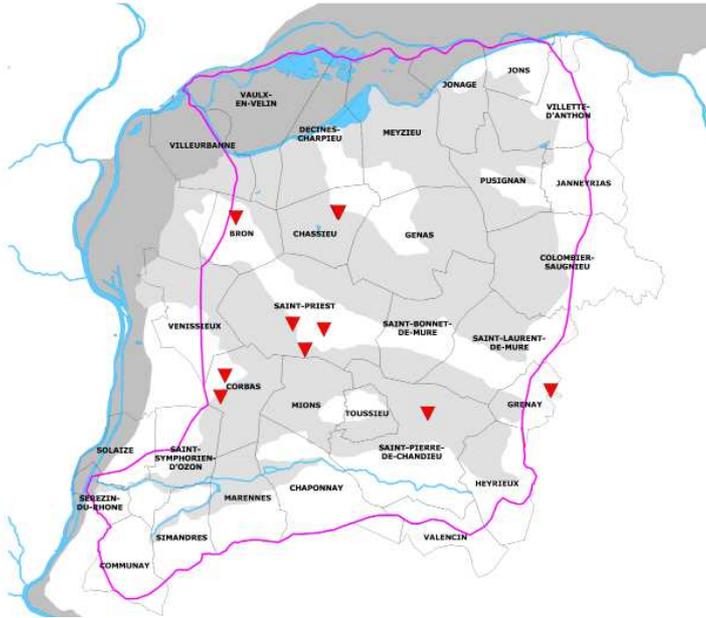
en lien avec prescription 5, actions 31 et 35

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude de la Molasse et statut adopté

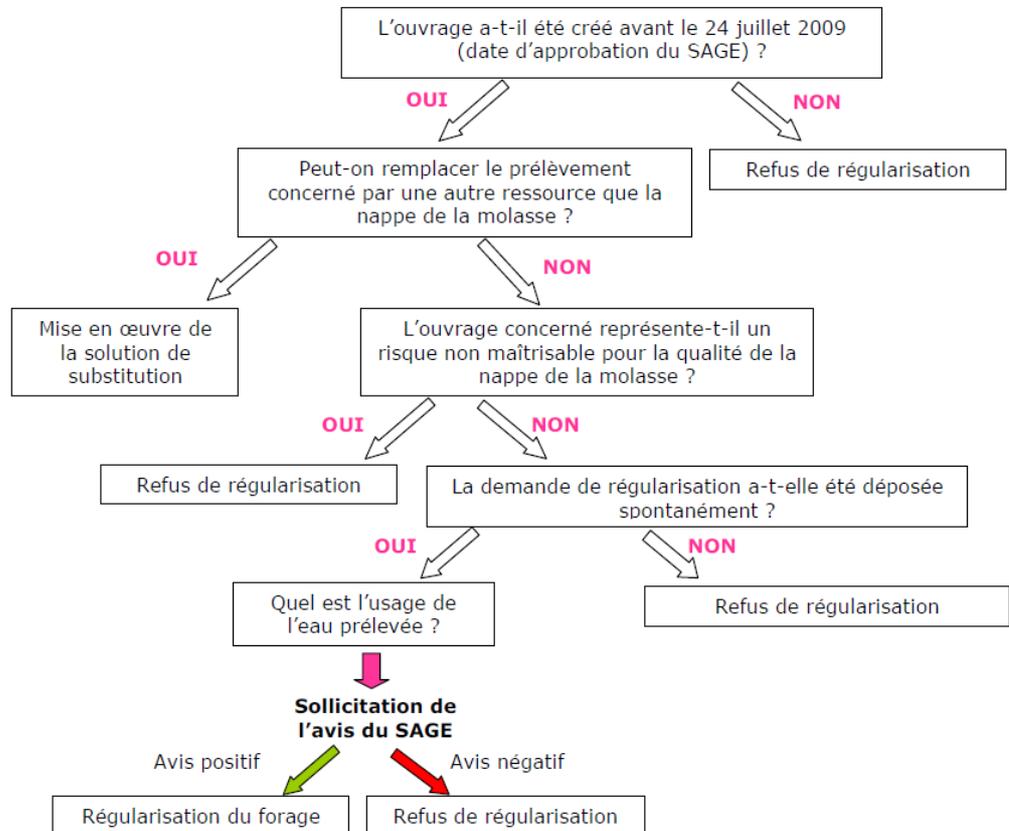
Nombre de demandes de prélèvement à la molasse acceptés / refusés

FORAGES EN NAPPE DE LA MOLASSE RÉGULARISÉS EN 2012



CE QU'IL FAUT RETENIR...

RAPPEL DE LA DOCTRINE



En 2012 : La commission thématique «gestion durable de la quantité» a donné un avis favorable à la demande de régularisation de 6 forages sur la commune de Saint Priest. D'autres dossiers (comme Bron) devraient être examinés prochainement.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
1.4	encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	réponse	difficulté pour obtenir les données nécessaires pour compléter l'indicateur

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

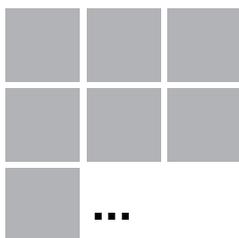
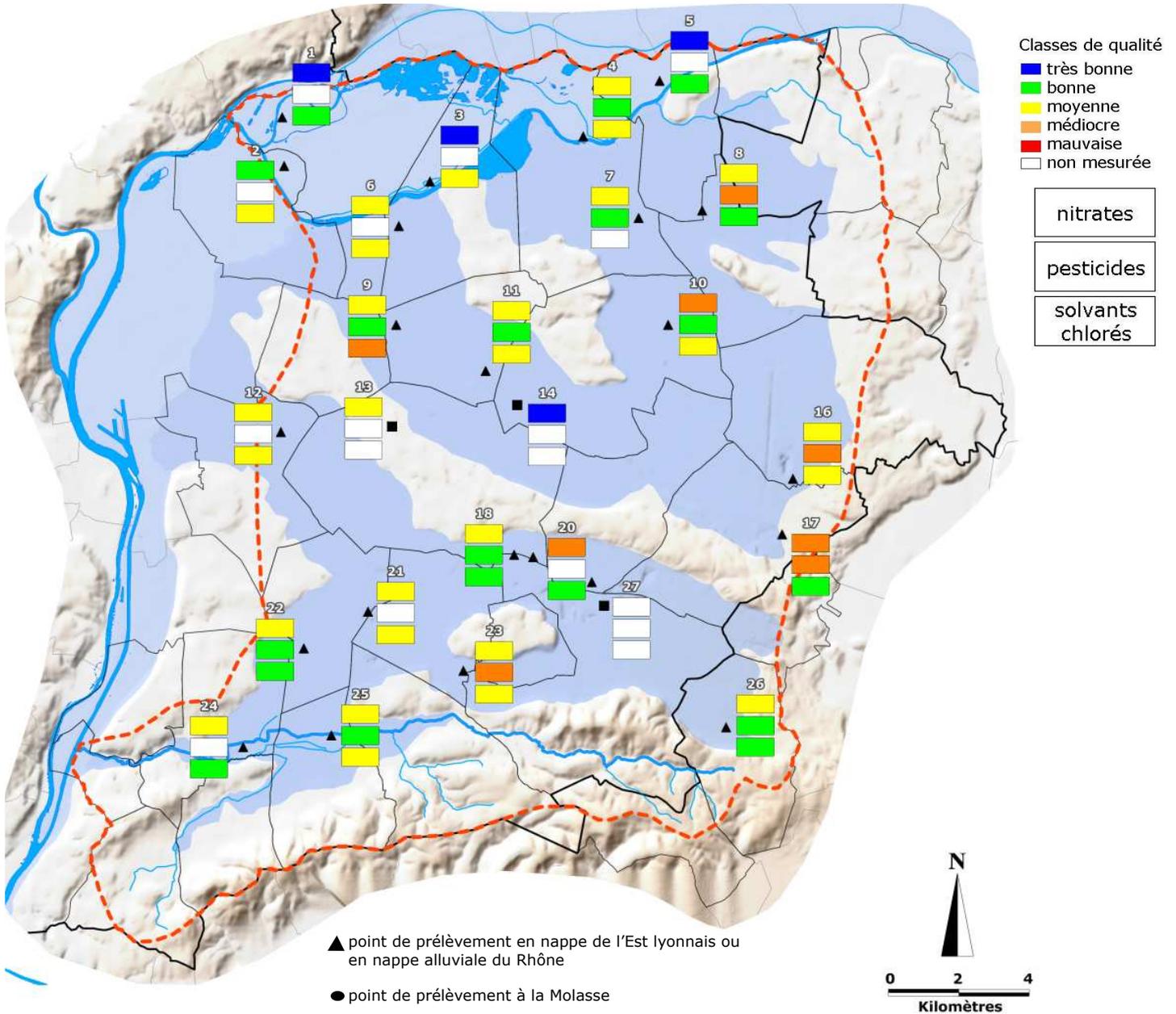


TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2012-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif de la nappe de l'Est lyonnais et de la Molasse (réseau SAGE)

QUALITÉ GÉNÉRALE DES EAUX SOUTERRAINES - ÉTÉ 2012 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES NITRATES : Les couloirs fluvio-glaciaires de l'est lyonnais montrent une forte altération par les nitrates. Cette pression, d'origine agricole, est localisée dans la partie centrale et amont du couloir de Meyzieu, dans la partie amont du couloir de Décines et dans la partie amont du couloir d'Heyrieux. La nappe alluviale du Rhône présente de faibles teneurs en nitrates (inférieur à 25 ou 10 mg/L), excepté en aval immédiat du couloir de Meyzieu.

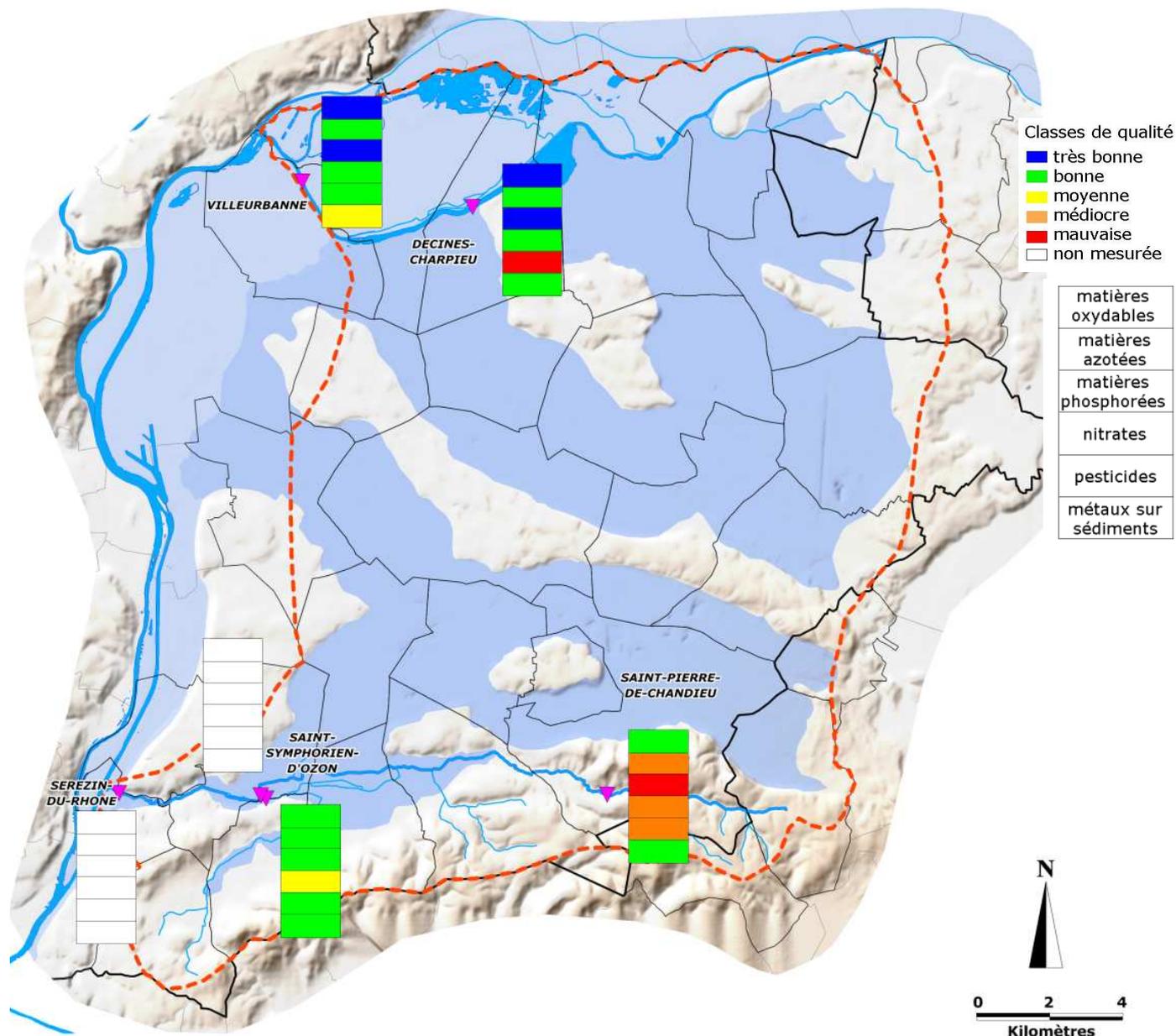
LES PESTICIDES : D'une manière générale, l'état chimique de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires est bon sur l'ensemble des points, excepté quelques altérations sur divers points.

LES SOLVANTS CHLORÉS : Les couloirs des alluvions fluvio-glaciaires présentent une dégradation de l'état chimique de l'eau pour cette altération. Dans la nappe alluviale du Rhône, on observe aussi une dégradation par les solvants chlorés.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif des cours d'eau : Ozon et canal de Jonage (réseau SAGE)

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

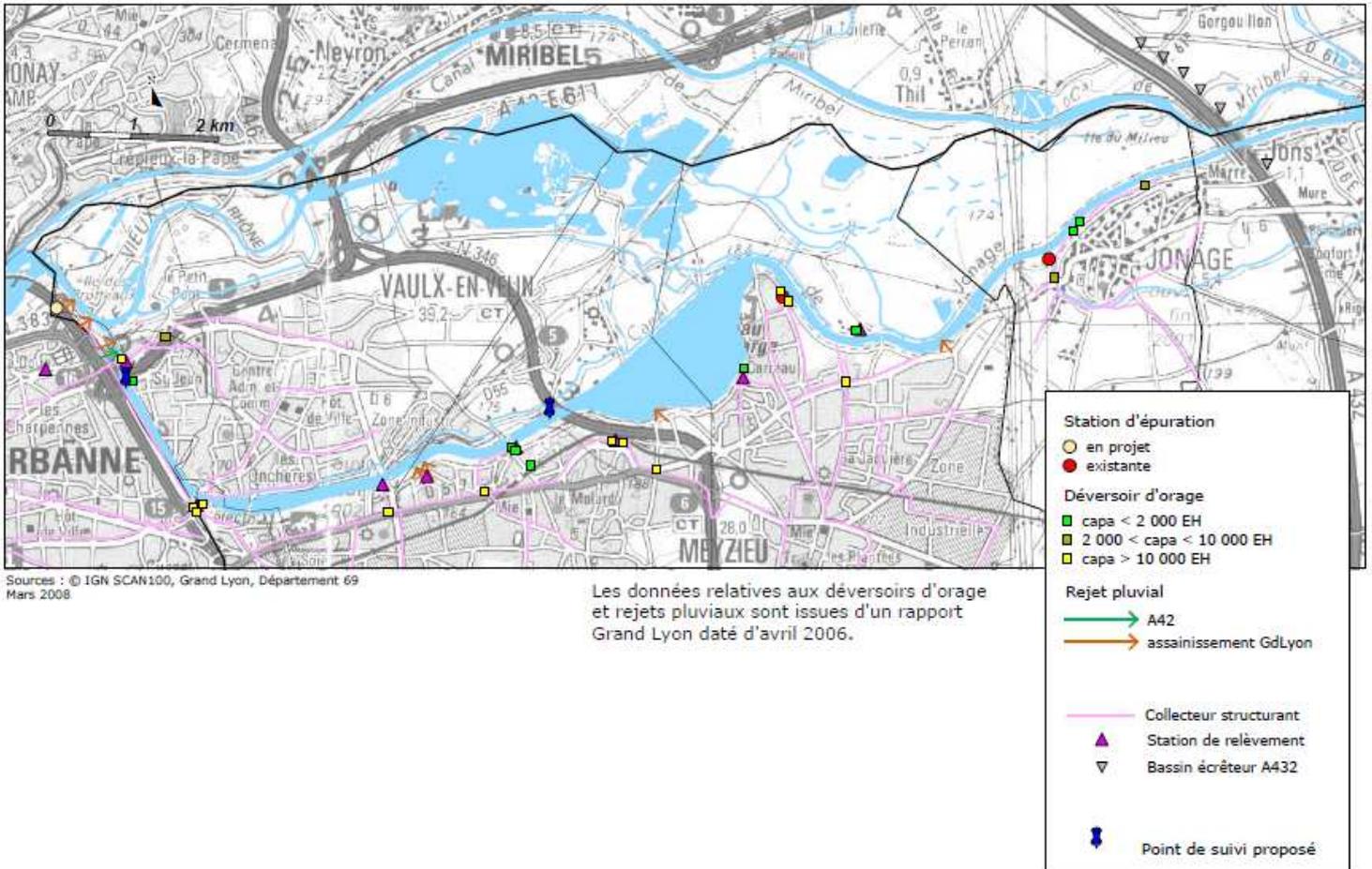
OZON : On note un mauvais état physico chimique sur l'amont de cours d'eau et un bon état sur la partie aval.

CANAL DE JONAGE : Le canal de Jonage offre une qualité assez constante («pollution modérée») sur l'ensemble de son parcours, à l'exception de la partie située à l'aval immédiat de la station d'épuration de Meyzieu. Le rejet de la station d'épuration de Meyzieu provoque localement une pollution fécale importante quel que soit le débit mais les travaux en cours devraient améliorer la situation.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des rejets dans l'Ozon et le canal de Jonage

LOCALISATION DES REJETS DANS LE CANAL DE JONAGE



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2012.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Étude sur les nouveaux toxiques dans les eaux souterraines
Veille sur les nouveaux polluants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

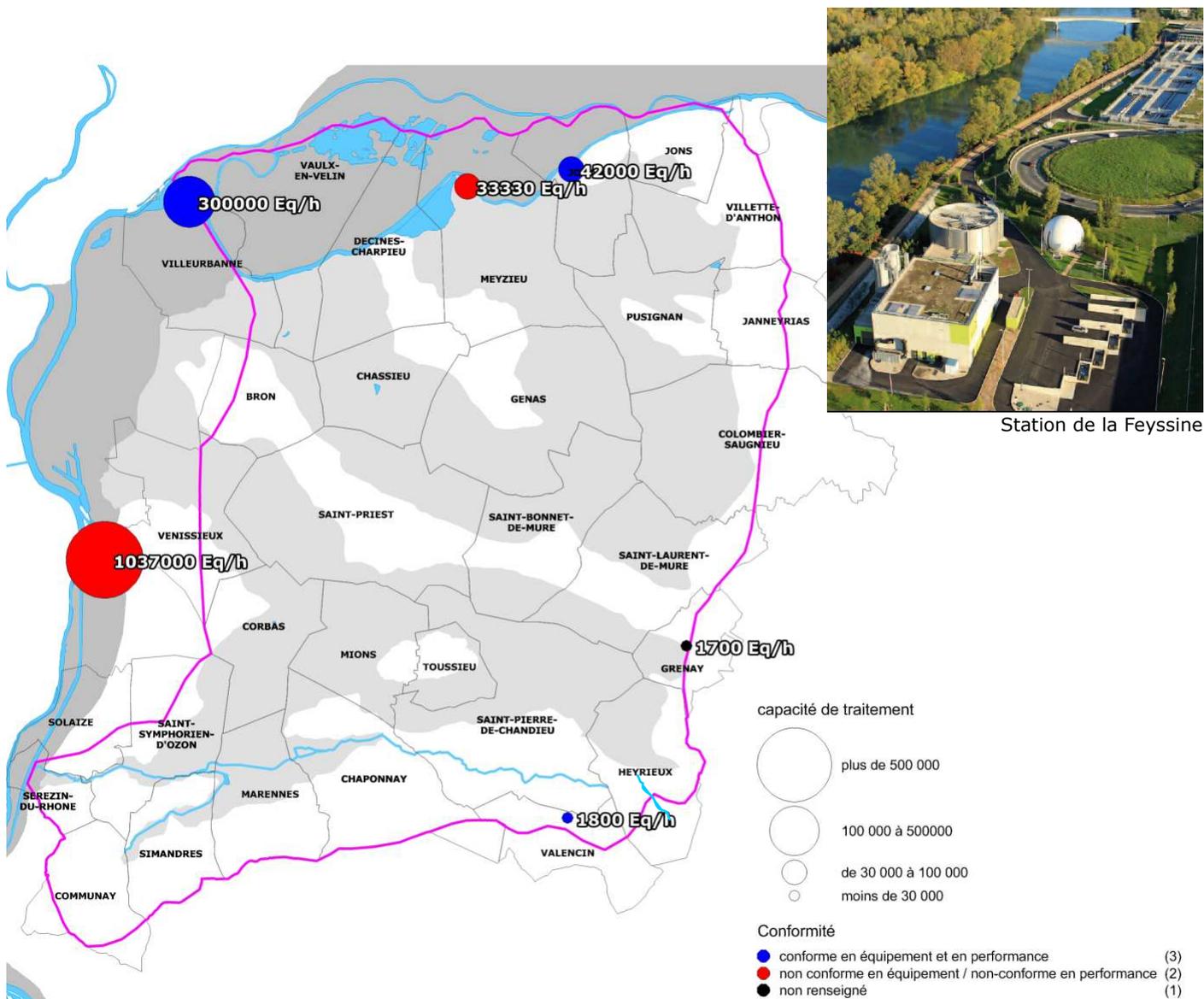
Le terme générique de «**polluant émergent**» regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement **sans statut réglementaire**. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.

Il n'y a pas eu de nouvelles interventions en 2012 lors des réunions de la commission thématique 'reconquête de la qualité des eaux'.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Conformité des installations par rapport aux performances d'épuration
Taux de collecte et taux de raccordement des réseaux

PERFORMANCE DES STATIONS D'ÉPURATION



Source : site Internet portail d'information sur l'assainissement communal

CE QU'IL FAUT RETENIR...

STEP	maître d'ouvrage	milieu récepteur	dispositif de traitement	Nb de communes connectées	Nb d'entreprises connectées
GRENAY	Grenay	-	lagunage	1	0
VALENCIN	Valencin	Rau aff. de l'Ozon	boue activée	1	0
SAINT FONS -1977-	Grand Lyon	Rhône	filtre biologique boue activée	26	142
JONAGE -2007-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	7	27
MEYZIEU -1989-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	3	3
FEYSSINE -2011-	Grand Lyon	Rhône	boue activée	10	-

STEP Meyzieu : depuis mars 2011 - travaux de mise en conformité

en lien avec l'action 10 et recommandation 5

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

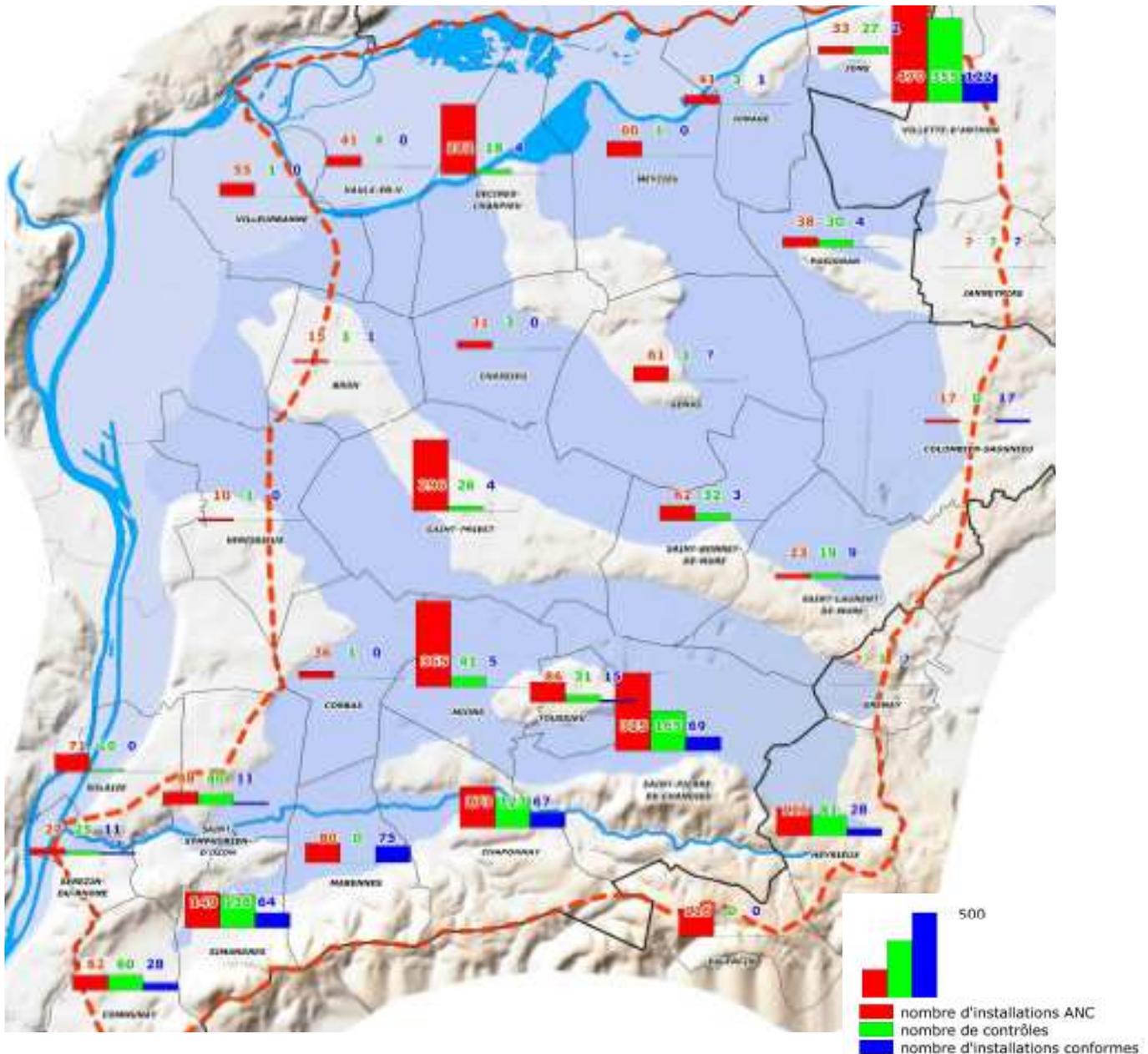
AVANCEMENT DES SPANC DES COLLECTIVITÉS

commune	collectivité compétente	SPANC non existant	SPANC en réflexion	SPANC en création	SPANC opérationnel
Bron	Grand Lyon				☑
Chassieu	Grand Lyon				☑
Corbas	Grand Lyon				☑
Décines-Charpieu	Grand Lyon				☑
Jonage	Grand Lyon				☑
Meyzieu	Grand Lyon				☑
Mions	Grand Lyon				☑
Saint Priest	Grand Lyon				☑
Solaize	Grand Lyon				☑
Vaulx-en-Velin	Grand Lyon				☑
Vénissieux	Grand Lyon				☑
Villeurbanne	Grand Lyon				☑
Chaponnay	SIAVO				☑
Communay	SIAVO				☑
St Pierre de Chandieu	SIAVO				☑
St Symphorien d'Ozon	SIAVO				☑
Sérézin du Rhône	SIAVO				☑
Simandres	SIAVO				☑
Toussieu	SIAVO				☑
Colombier	Colombier				
Genas	Genas		☑		
Jons	Jons				☑
Marennnes	Marennnes				
Pusignan	Pusignan			☑	
St Bonnet de Mure	St Bonnet				☑
St Laurent de Mure	St Laurent				☑
Grenay	en réflexion		☑		
Heyrieux	Heyrieux				☑
Janneyrias	Janneyrias		☑		
Valencin	Valencin				☑
Villette d'Anthon	Villette				☑

CE QU'IL FAUT RETENIR...

87% des communes du SAGE ont mis en place un service d'assainissement public (SPANC). Grenay est toujours en réflexion quant à la gestion générale de l'assainissement sur la commune.

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AUTONOMES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Sur les 29 communes ayant répondu à l'équipe SAGE, **96%** d'entre elles ont commencé le contrôle de leurs installations autonomes (contrôle de réalisation + contrôle de fonctionnement des installations existantes).

En 2012, sur l'ensemble du territoire SAGE, environ **40%** des installations ont été contrôlées et **32%** d'entre elles sont conformes.

Le contrôle de diagnostic ou de fonctionnement sur les installations existantes, consiste en un état des lieux précis de chaque dispositif d'assainissement non collectif. Il s'agit de récolter un maximum d'information le système d'assainissement en place : nature des éléments, implantation sur la parcelle, fonctionnement, état de vieillissement...

Le contrôle de réalisation permet de vérifier la bonne exécution des travaux lors de la construction d'un bien.

en lien avec l'action 19 et recommandation 7

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de communes ayant réalisé un zonage d'assainissement

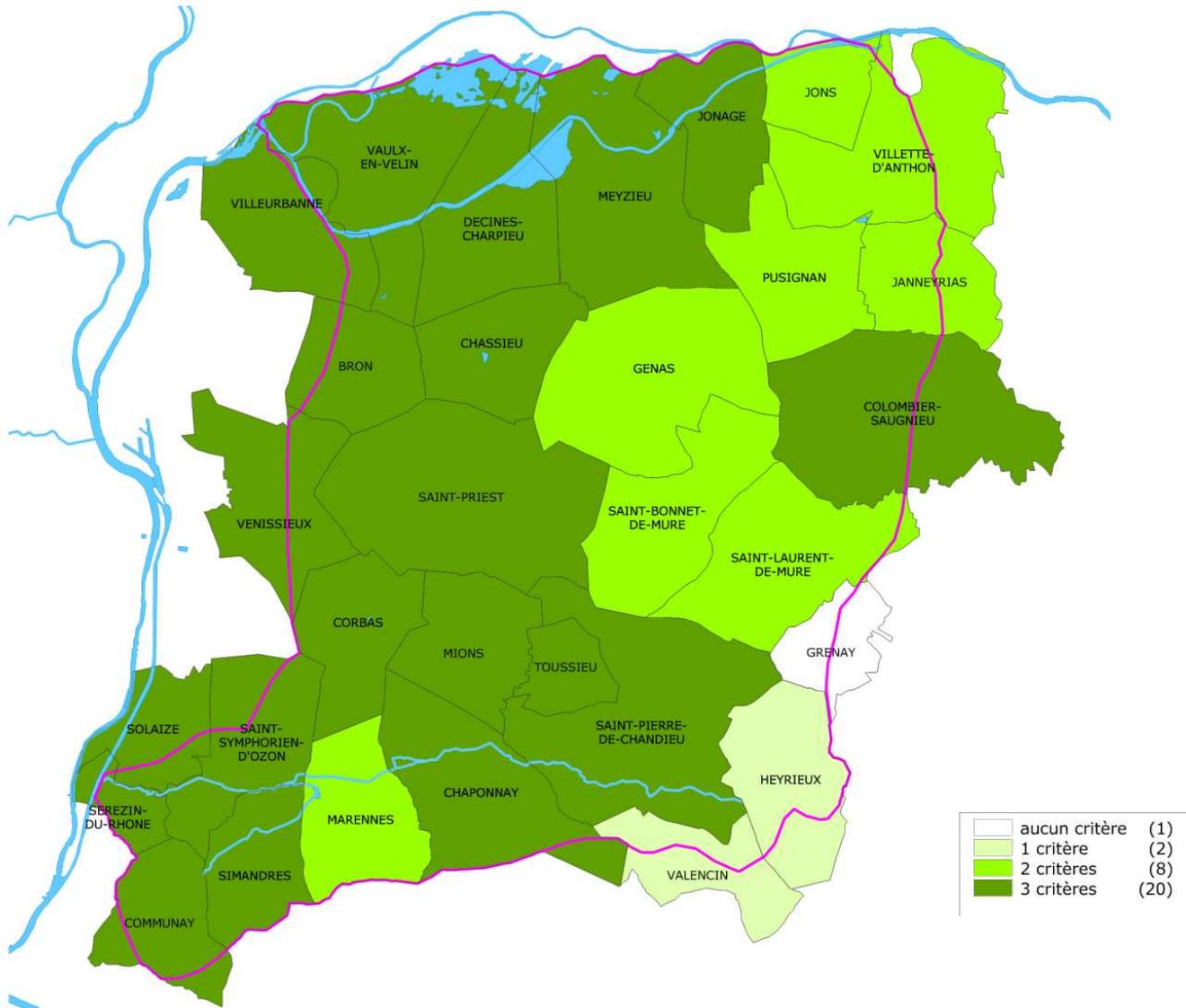
Taux de communes dotées d'un règlement d'assainissement

Taux de réalisation des schémas directeurs d'assainissement

Nombre d'arrêtés d'autorisation de rejets / nombre d'entreprises concernées

Nombre de conventions de raccordement

ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Cette cartographie reprend l'état de l'organisation de l'assainissement sur le territoire du SAGE, à savoir la mise en place d'un règlement d'assainissement, du zonage d'assainissement et d'un schéma directeur de l'assainissement.

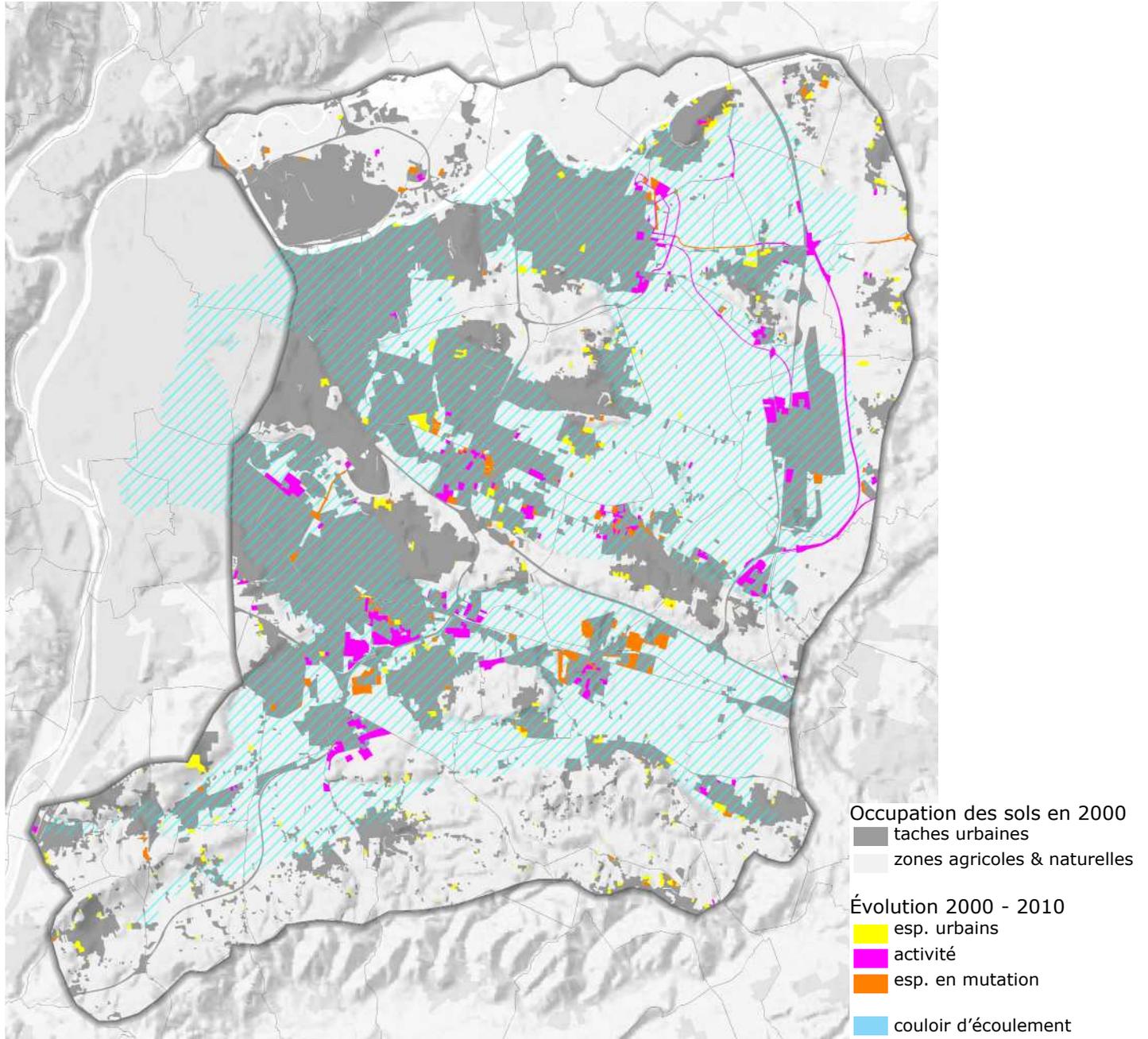
Les communes du territoire ayant mis en place ces 3 documents sont en vert foncé sur la carte (3 critères) et celles n'ayant mis en place qu'un des trois documents apparaissent en vert clair (1 critère).

65% des communes du SAGE ont un règlement, un zonage et un schéma directeur d'assainissement.
Pas de changement sur cet indicateur comparé à 2011.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution des surfaces artificialisées dans le périmètre du SAGE

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COULOIRS DE NAPPE ENTRE 2000 ET 2010



Source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

46.5% c'est la part qu'occupent les terrains agricoles sur le territoire du SAGE en 2011, c'est 3.5% de moins qu'en 2000 (10 866 ha contre 11 122 en 2011).

Les espaces urbains et les activités (activités économiques, infrastructures, aéroport) sont en augmentation et représentent 45% de l'occupation des sols soit environ 9 000 ha en 2011 (environ 500 ha de plus qu'en 2000).

Les espaces naturels restent stables depuis les années 2000.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des bonnes pratiques environnementales

QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

cible	problématique	intitulé	application sur le territoire
agriculteur	économie d'eau	gestion fine de l'irrigation	transfert d'irrigation du SMHAR à Ternay
PME/PMI, artisan, commerçant...	gestion des déchets & rejets	labellisation et collecte de déchets	garage propre imprim' vert pressing propre
	économie d'eau et gestion des rejets	lutte contre les fuites, contrôle des rejets	entreprise Renault Trucks
collectivité	eaux pluviales	projet de recherche de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine	le site «Django Rheinart» à Chassieu
	gestion des déchets et sous produits de l'assainissement	collecte des déchets et sous-produits d'assainissement, des graisses, des sables de curage	centre de dépotage de Pierre Bénite
	utilisation de produits phytosanitaires	plan de désherbage communal	gestion différenciée des espaces verts - Saint Bonnet de Mure
	marché public et développement durable	clause environnementale dans les DCE	marché de travaux du Grand Lyon «tenir compte de l'impact environnemental, de la consommation d'eau et de la limitation des pollutions...»
	inondations	gestion des ruissellements agricoles	étude et travaux de la CCPO : lutte contre l'érosion des sols agricoles
aménageur, urbaniste	économie d'eau	gestion de l'eau dans les carrières	charte de bonnes pratiques de l'UNICEM
	eaux pluviales	mise en place de techniques alternatives dans la gestion de l'eau pluviale	zone d'activité Lyon - porte des Alpes

CE QU'IL FAUT RETENIR...

2012 : pas de nouvelle fiche «bonnes pratiques» créées.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre du SAGE et caractéristiques
Inventaire des pratiques agricoles

RECENSEMENT AGRICOLE - RÉSULTATS COMMUNAUX

commune	nb d'exploitation	SAU ¹ (ha)	PBS ² (milliers €)	ETP ³	OTEX ⁴
Bron	-				
Chaponnay	23	1 092	901	26.4	grandes cultures
Chassieu	12	472	537	14.9	polyculture / polyélevage
Colombier	14	738	706	17	polyculture / polyélevage
Communay	15	542	539	36.1	polyculture / polyélevage
Corbas	9	720	503	9.7	grandes cultures
Décines	9	376	398	12.2	grandes cultures
Genas	38	2 231	2 032	48	grandes cultures
Jonage	9	539	601	10	grandes cultures
Jons	8	576	1 137	16.5	polyculture / polyélevage
Marennes	17	605	1 020	33.9	polyculture / polyélevage
Meyzieu	10	168	167	7.2	polyculture / polyélevage
Mions	4	125	91	3.9	grandes cultures
Pusignan	16	739	1 540	36.1	polyculture / polyélevage
St Bonnet de Mure	14	865	1 026	27.6	polyculture / polyélevage
St Laurent de Mure	14	521	472	7.8	grandes cultures
St Priest	16	835	1 041	19.9	polyculture / polyélevage
St Symphorien	22	454	1 042	45.7	polyculture / polyélevage
Simandres	13	287	895	31.6	maraîchage / horticulture
Toussieu	10	630	495	10.8	grandes cultures
Vaulx en Velin	14	149	603	21.7	polyculture / polyélevage
Vénissieux	-				
Villeurbanne	5	20	145	19.4	polyculture / polyélevage
Grenay	5	276	201	4.4	grandes cultures
Heyrieux	13	666	591	11.6	grandes cultures
Janneyrias	8	905	941	14.3	grandes cultures
Valencin	16	554	337	11.1	polyculture / polyélevage
Villette	14	1 602	2 057	29.2	polyculture / polyélevage
TOTAUX	348	16 687	20 018	527	

Source : RGA 2010 - Agreste

SAU : Surface Agricole Utilisée

PBS : Produit Brut Standard (potentiel économique)

ETP: Equivalent Temps Plein

OTEX : Orientation technico-économique dominante de la commune

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Réalisation du diagnostic agricole approfondi

Mise en œuvre du plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole

Mise en œuvre du plan d'actions dans une zone pilote

PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSÉ SUR LES ZONES D' ACTIONS EFFICACES DE L'EST LYONNAIS

N°	Actions	Qui
1	Mettre en place une animation agricole pour diffuser les bonnes pratiques	MO des captages prioritaires ¹ , coordonnés par Grand Lyon
2	Mise en place d'un outil de récolte de données et de suivi des pratiques	Animateur, agriculteurs
3	Optimiser le choix des couverts	Agriculteurs
4	Réduction des intrants par une fertilisation raisonnée	Agriculteurs
5	Réaliser des diagnostics chez l'exploitant	Animateur
6	Mettre en place des techniques de désherbage alternatives	Agriculteurs
7	Supprimer les pollutions ponctuelles en phytosanitaires	Agriculteurs, CUMA
8	Communiquer / sensibiliser les agriculteurs	Animateur, SAGE, DDT Agriculteurs irrigants
9	Maîtriser le foncier et/ou son usage	MO des captages prioritaires ¹ , SAFER
10	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux pour faciliter l'évaluation des actions	MO des captages prioritaires ¹

¹ Maîtres d'ouvrage concernés : SIEPEL, Aéroport de Saint-Exupéry, ASLI et le Grand Lyon

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pour répondre à l'objectif de réduction des pollutions diffuses en nitrates et phytosanitaires dans les eaux souterraines, le SAGE a réalisé en 2010-2011 un diagnostic agricole approfondi du territoire Est lyonnais

Plusieurs échanges concernant les techniques agricoles et culturelles (alternatives et innovations) ont été menés avec la profession agricoles en 2012.

La DDT, le SAGE et les maîtres d'ouvrages des captages, ont travaillé à l'élaboration du programme d'actions décliné localement sur le territoire de l'Est Lyonnais. Ce dernier a servi de base à la rédaction du deuxième arrêté fixant le programme d'actions agricoles à mettre en œuvre par les agriculteurs sur les zones d'actions efficaces (ZAE) des captages prioritaires et à animer par les maîtres d'ouvrage. Le bureau de CLE du 15 novembre 2012, a donné un avis favorable à cet arrêté.

NB : le premier arrêté a été publié en janvier 2012 fixant la délimitation des zones d'action efficace agricoles sur les aires d'alimentation des captages.

Les quatre maîtres d'ouvrage concernés ont décidé de s'associer afin de porter une démarche cohérente et commune sur l'ensemble des sept captages identifiés et de lancer un **marché commun pour l'animation de la démarche**. Le Grand Lyon s'est proposé pour en être le coordonnateur.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Bilan des actions menées dans le cadre des programmes de la directive nitrates

Rappel	1 ^{er} programme : de juillet 1997 à décembre 2000 2 ^{ème} programme : de janvier 2001 à décembre 2003 3 ^{ème} programme : de novembre 2004 à juin 2009
---------------	--

4^{ème} programme - janvier 2009 à septembre 2013

mesures du programme d'action	mesure 1 - documents d'enregistrement : un plan de fumure prévisionnel et un cahier d'épandage mesure 2* - l'épandage des effluents d'élevage : quantité fixée à 170 kg d'azote par hectare et par an mesure 3 - l'équilibre de la fertilisation : seuil sur maïs est de 50 U N/ha et de 70 U N/ha maximum pour le colza mesure 4* - les périodes d'interdiction d'épandage : interdit d'épandre les fertilisants de type I et II entre le 01/07 et le 15/01 et les fertilisants de type III du 01/09 au 15/02 mesure 5 - les conditions d'épandages mesure 6* - le stockage des effluents : capacité de stockage pour les exploitations non ICPE de 2 mois mini pour Est lyonnais mesure 7* - la gestion adaptée des terres : bandes enherbées, couverture du sol (taux de couverture égal à 80 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/10 et 100 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/11).
-------------------------------	---

* adaptations au niveau local, par rapport au 3^{ème} programme

CE QU'IL FAUT RETENIR...

La **Directive Nitrates** est une directive européenne dont l'objectif est de protéger les eaux contre les pollutions aux nitrates d'origine agricole. Les programmes d'actions sont transcrits au niveau départemental par un arrêté préfectoral défini pour une durée minimale de quatre ans. Actuellement, le 4^{ème} programme d'action est en vigueur dans le département du Rhône depuis le 1^{er} Juillet 2009 jusqu'en septembre 2013.



Depuis plusieurs mois, la France a engagé une vaste réforme de la réglementation afin de répondre aux demandes de la Commission européenne dans le cadre de la procédure contentieuse portant sur le zonage et les programmes d'actions français. A cet effet, depuis septembre 2012 le programme d'action national a été renforcé par certaines mesures.

Les trois renforcements principaux concernent :

- l'équilibre de la fertilisation,
- la modulation de la production d'azote épandable pour les élevages bovins lait selon le mode de conduite du troupeau,
- et l'extension de certaines périodes d'interdiction d'épandage.

Le bureau de CLE du 27 septembre 2012, a émis un avis favorable sur le projet de révision de la délimitation des zones vulnérables nitrates dans le bassin Rhône Méditerranée. Ce projet d'arrêté ne pose aucune question de compatibilité avec le SAGE, puisque le précédent territoire classé en zone vulnérable nitrates en 2007 n'a pas été modifié.

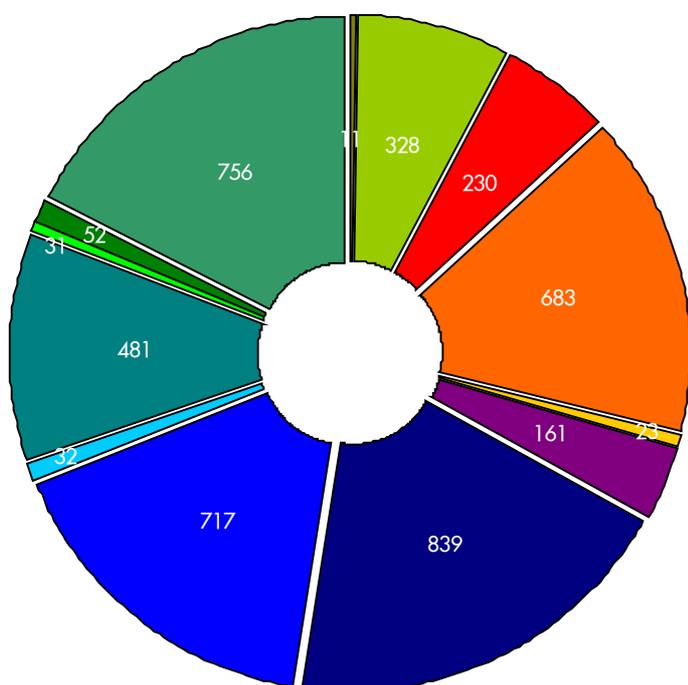
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des entreprises sur le périmètre du SAGE
 Inventaire des industriels utilisant des substances dangereuses

PANORAMA DES ENTREPRISES DANS L'EST LYONNAIS

Données issues de l'inventaire substances dangereuses sur les 4 700 établissements susceptibles d'utiliser des substances dangereuses.

Établissements par secteurs d'activités



- établissements de santé- 11
- garage & station service- 328
- imprimerie & industrie papetière- 230
- industrie agro-alimentaire- 683
- industrie de la chimie- 23
- industrie du bois, doreur, menuisier- 161
- industrie du traitement des déchets- 3
- industries BTP- 839
- industries des métaux- 717
- laboratoire d'analyse médicale- 2
- pressing & blanchisserie- 32
- restauration- 481
- textile & teinture- 31
- traitement de surface- 52
- non défini- paysagiste, industrie du verre, nettoyage- 756

Établissements par tranches d'effectifs salariés

salariés	0 ou inconnu	1 à 9	10 à 49	50 et +	total
nombre	1 674	2 202	656	168	4 700

82% des établissements du territoire comptent moins de 10 salariés.



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux des entreprises adhérant à la collecte des déchets et substances dangereux
 Taux d'entreprises participant aux réunions de sensibilisation SAGE

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Dans l'inventaire substances dangereuses le bureau d'étude BURGEAP, a défini des moyens à mettre en place pour sensibiliser les entreprises.

Plusieurs actions sont proposées visant à la prévention de pollutions des eaux par les substances dangereuses sur le territoire de l'Est lyonnais, sur la base des dysfonctionnements relevés dans les entreprises visitées au niveau de leur gestion environnementale.

Ainsi, ces propositions d'actions abordent les thématiques suivantes :

- la gestion des déchets générés par l'activité de l'entreprise ;
- la gestion des produits dans l'entreprise ;
- la gestion des effluents de l'entreprise.

Elles se présentent sous deux formes différentes :

- des actions d'amélioration générale qui peuvent être communiquées aux entreprises de chacune des activités prises en compte dans l'étude (16 actions) ;
- des actions d'amélioration spécifiques à certaines activités (paysagiste, entretien automobile, application de peintures, bâtiment, maçonnerie et plâtrerie, travaux publics, industrie des métaux, imprimerie, pressing, blanchisserie et laverie, traitement de surfaces).

L'équipe du SAGE prévoit d'organiser des réunions en partenariat avec la CCI et de la CMA pour présenter aux entreprises et artisans le SAGE, l'inventaire substances dangereuses et les différentes actions d'amélioration. Un outil de communication associé (type plaquette) sera également réalisé.

Les premières réunions «test» seront réalisées en 2013, suivant les deux propositions du bureau d'étude à savoir :

- une réunion dans un secteur géographique défini - la zone industrielle Vénissieux, Corbas Saint Priest
- une réunion dans un secteur d'activité défini - les métiers du bâtiments.

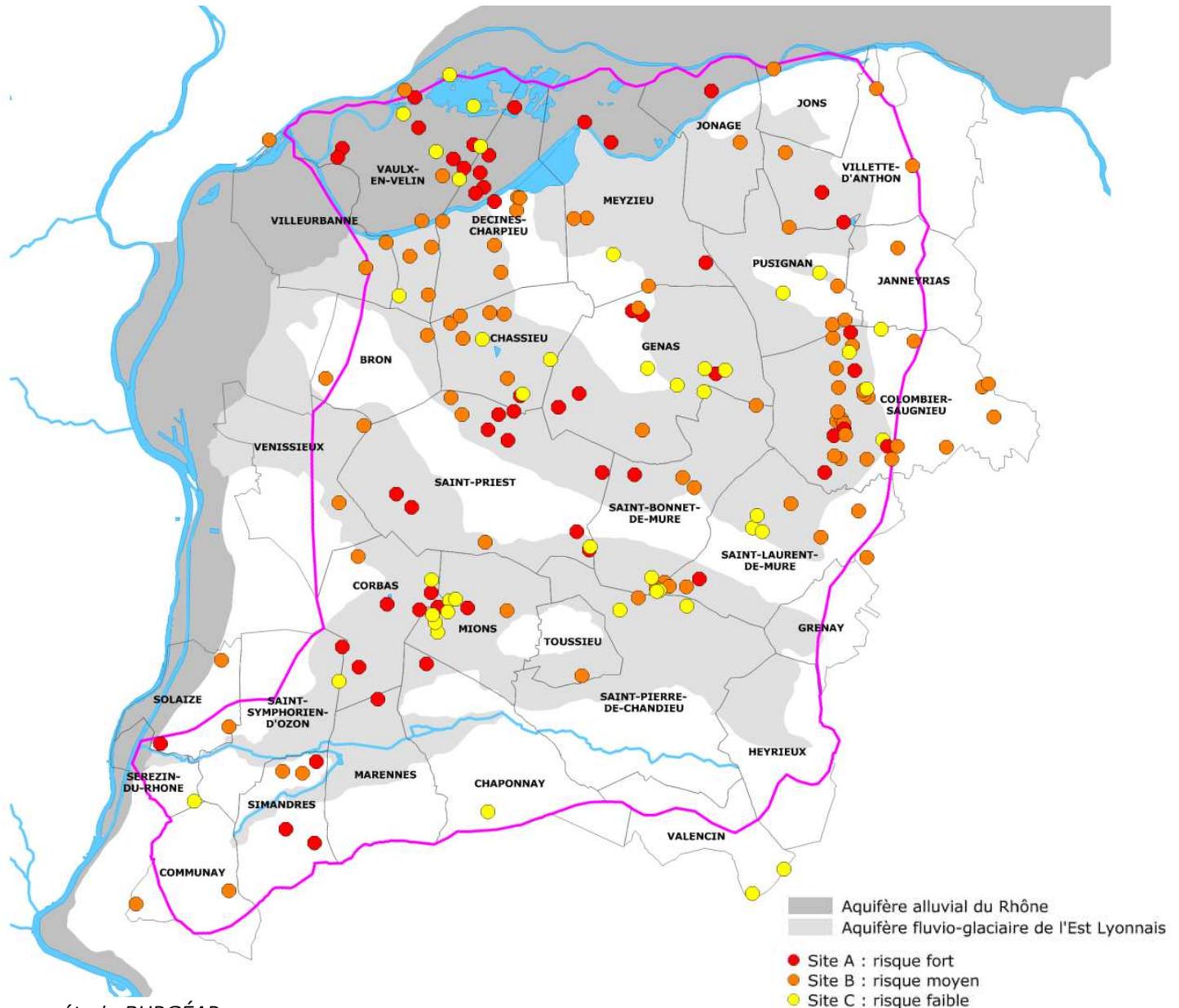


DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Recensement des sites d'anciennes décharges

Suivi de la qualité de la nappe en aval des sites présentant un risque

RECENSEMENT DES SITES D'ANCIENNES DÉCHARGES



source : étude BURGÉAP

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles informations sur cet indicateur en 2012.

Pour le moment aucune réhabilitation de ces sites n'a été réalisée sur le territoire (**indicateur 2.17**).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Localisation et surface des sites d'extraction de granulat

RECENSEMENT DES SITES D'EXPLOITATION ADHÉRENTS À L'UNICEM

exploitant	commune	superficie ha	date de fin d'activité	emprise sur captage
SYMALIM	Vaulx-en-Velin	128	21/08/2004	<input checked="" type="checkbox"/>
CM matériaux	St-Laurent-de-Mure	4.9	01/10/2008	
Granulats Rhône Loire (GRL)	St-Bonnet-de-Mure	30	prévue 2030	
CEMEX granulats	St-Pierre-de-Chandieu	23	09/07/2009	
VERDOLINI carrières	Pusignan	15	28/10/2011	
JEAN LEFEBVRE Sud Est	St-Bonnet-de-Mure St Pierre de Chandieu	58	01/05/2037	<input checked="" type="checkbox"/> PPE* 4 Chênes
PERRIER TP	Mions	40	01/07/2014	
PERRIER TP	Colombier-Saugnieu	32	01/07/2028	
carrières du CHEVAL BLANC	St-Pierre-de-Chandieu	24	18/11/2014	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats) - CSL-	St-Laurent-de-Mure St-Bonnet-de-Mure	59	prévue 2026	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats)	St-Pierre-de-Chandieu	23	14/07/2009	
Carrières de St Pierre	St-Pierre-de-Chandieu	77	prévue 2042	
nombre total de carrières actives : 12		512 ha		

source : UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

* PPE : périmètre de protection éloigné

CE QU'IL FAUT RETENIR...

3 c'est le nombre de dossiers qui ont été examinés lors des réunions de bureau de **CLE en 2012** :

- renouvellement (23 ha) d'exploitation de la carrière «les Quinonières» située à St Pierre de Chandieu (sté CEMEX Granulats Rhône Méditerranée) - 30 ans

- ouverture (77 ha) de la carrière «forêt de l'Aigue et les Quinonières» située à St Pierre de Chandieu (sté carrières de St Pierre de Chandieu) - 30 ans

- renouvellement (2.3 ha) et extension (4.9 ha) d'exploitation de la carrière «la petite Craz» située à St Laurent de Mure (sté CM Matérieux) - 25 ans

Les avis du bureau sur ces dossiers sont favorables avec des observations concernant les ré-aménagements en terrains agricoles et le respect de la doctrine en matière d'assainissement.



en lien avec les recommandations 8 & 9

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Types de ré-aménagements de carrière en cours

Taux de ré-aménagements de carrière en espace naturel non agricole dans les périmètres de protection éloignés

TYPE DE RÉ-AMÉNAGEMENTS

En 2012, **aucune réhabilitation de carrière** n'a été réalisée.

Concernant les dossiers présentés en bureau courant 2012, les ré-aménagements prévus sont :

- remblaiement du fond de fouille par des matériaux inertes et / ou naturels
- la totalité de la surface réhabilitée restituée à l'agriculture

Par rapport aux 3 dossiers soumis pour avis à la CLE, une remarque a été faite aux pétitionnaires par rapport aux propositions ré-aménagement en fin d'exploitation (lié à la recommandation 9 du PAGD).

RESPECT DE LA RECOMMANDATION R9

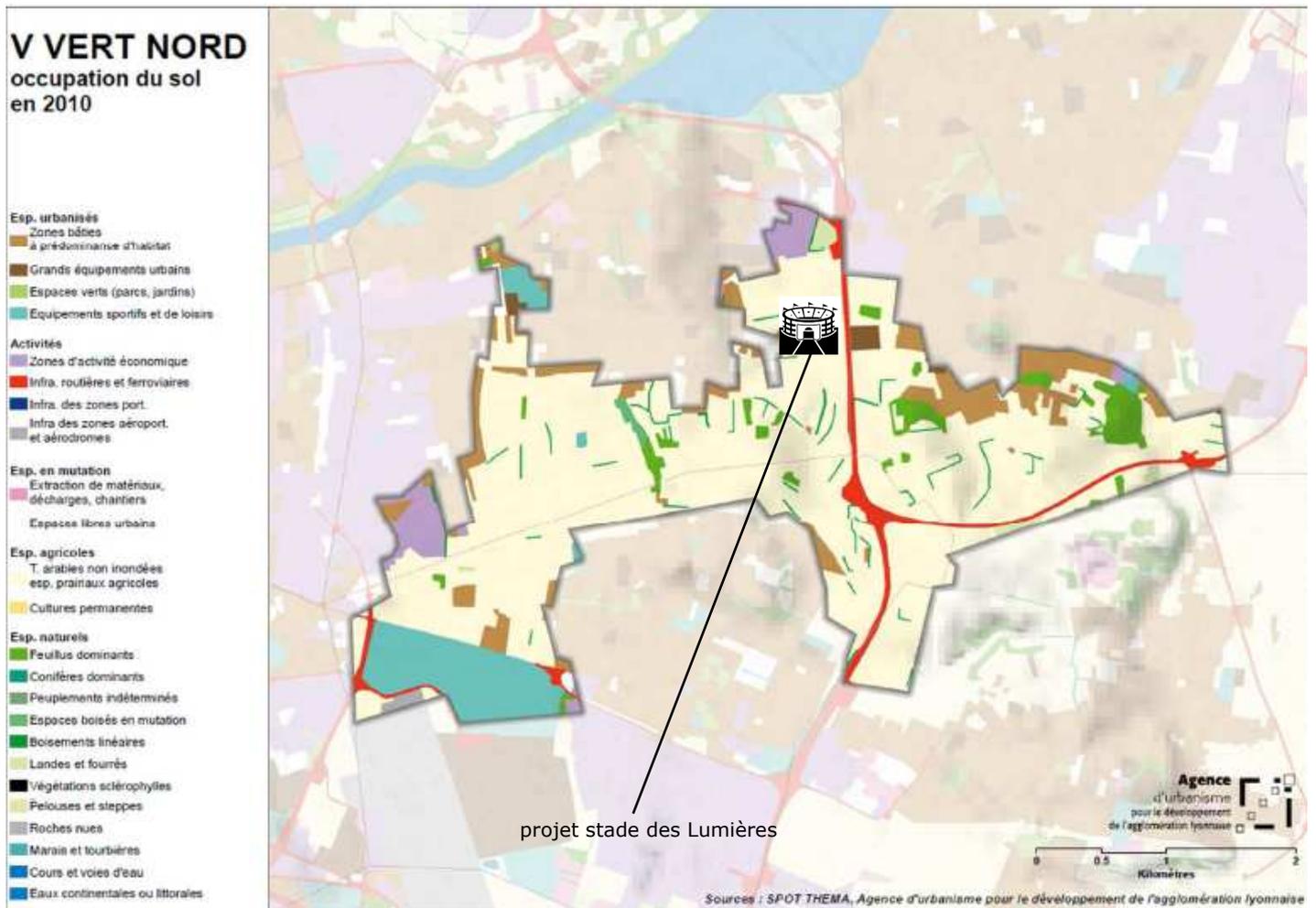
2012	nb de carrières dans un PPE	0
	nb de ré-aménagement respectant R9	0

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Intégration de la recommandation¹ du SAGE dans les documents d'urbanisme
Suivi de l'occupation des sols dans ce secteur

¹ : maintien du «V vert nord» non urbanisé

LOCALISATION DU «V VERT»



CE QU'IL FAUT RETENIR...

La **pression d'artificialisation** sur cet Espace Naturel Sensible, est **restée faible** entre 2000 et 2010. Cependant, le projet de construction du Stade des Lumières (été 2014) situé au niveau du Montout risque de modifier l'occupation des sols sur cette zone.

ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
2.8	gestion des eaux pluviales	réponse	en attente du cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial pour mieux définir les données de l'indicateur

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

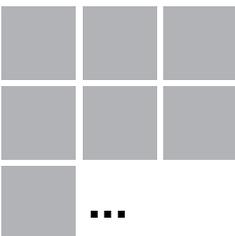


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2012-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi piézométrique de la nappe de l'Est Lyonnais et de la nappe de la Molasse

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE MEYZIEU



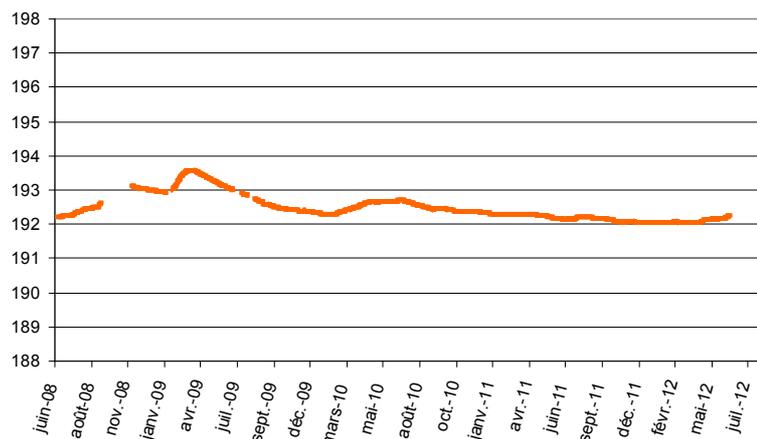
Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Bouvarets

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR D'HEYRIEUX



Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Heyrieux

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE DÉCINES

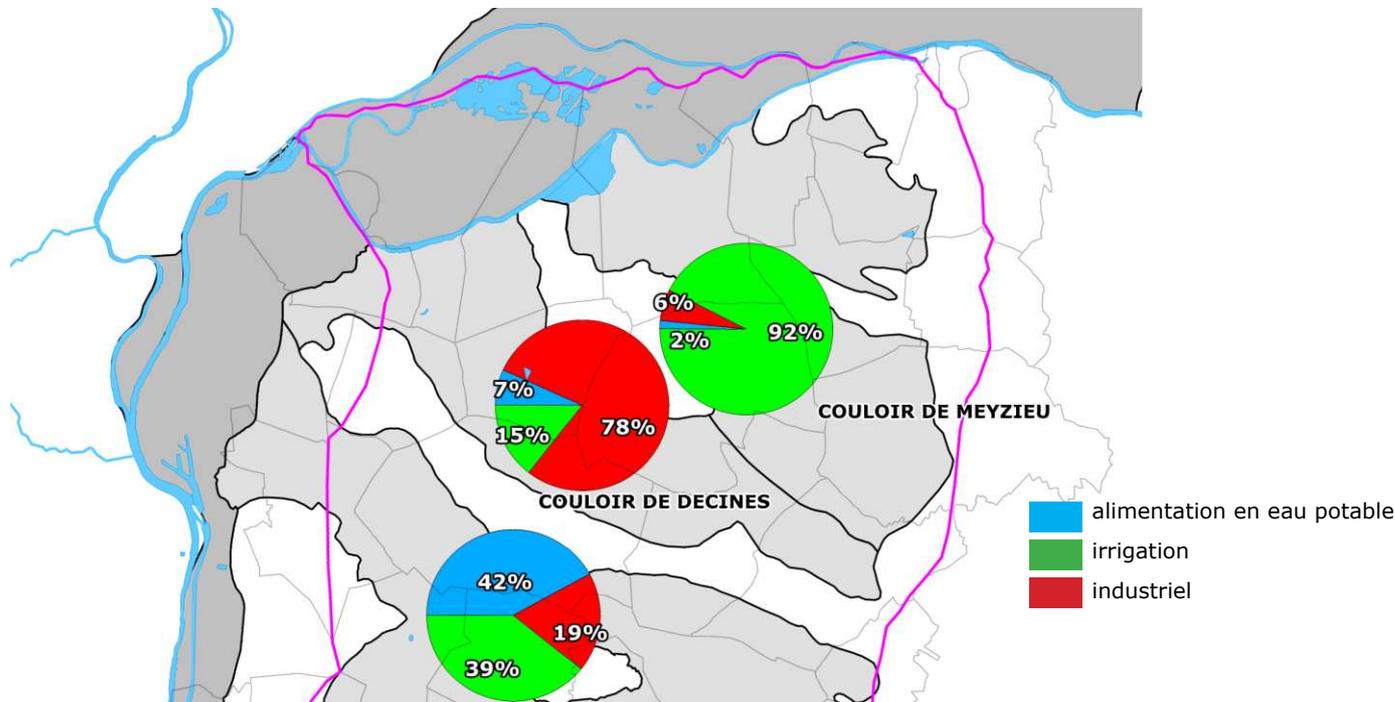


Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Genas

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Volumes annuels prélevés pour les différents usages

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGES



Usages	2008	2009
Couloir de Meyzieu		
Eau potable (m³/an)	606 500	124 933
Irrigation (m³/an)	2 859 480	7 511 903
Industrie (m³/an)	632 350	481 358
TOTAL (m³/an)	4 098 330	8 118 194
Couloir de Décines		
Eau potable (m³/an)	106 500	90 200
Irrigation (m³/an)	187 060	197 160
Industrie (m³/an)	1 882 840	1 062 088
TOTAL (m³/an)	2 176 400	1 349 448
Couloir d'Hérieux		
Eau potable (m³/an)	5 203 300	4 690 000
Irrigation (m³/an)	3 412 148	4 372 771
Industrie (m³/an)	4 168 210	2 070 862
TOTAL (m³/an)	12 783 658	11 133 633
Nappe alluviale du Rhône		
	2002	2009 *
Eau potable (m³/an)	-	101 546 600
Irrigation (m³/an)	-	577 300
Industrie (m³/an)	-	350 346
TOTAL (m³/an)	-	102 474 246

*prélèvements en nappe du Rhône dans périmètre SAGE uniquement

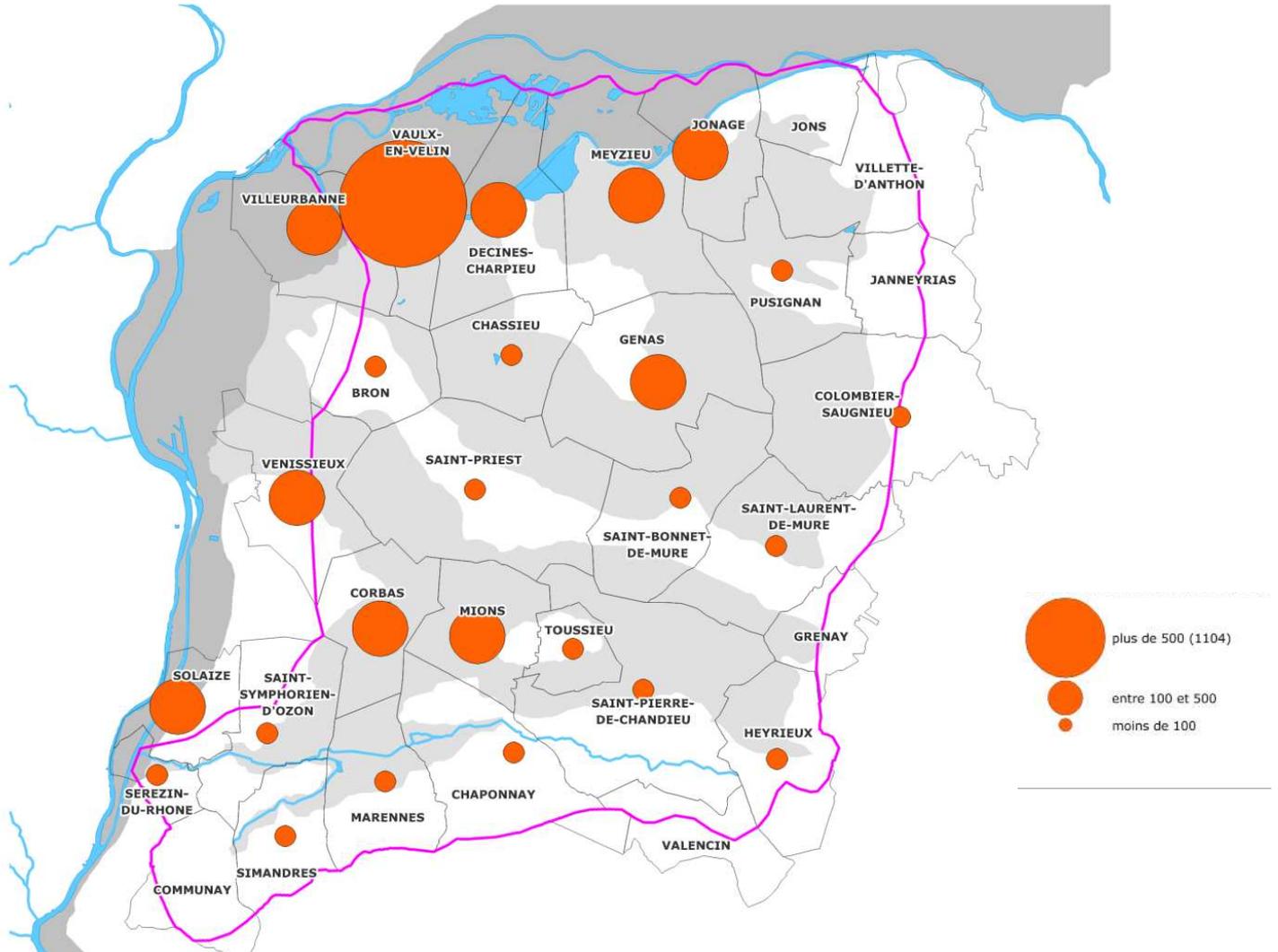
CE QU'IL FAUT RETENIR...

- 123 millions de m³** c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs de la nappe de l'Est lyonnais et la nappe alluviale du Rhône en 2009 :
- environ 87% pour l'alimentation en eau potable soit environ 106 millions de m³/an
 - environ 3% pour l'industrie soit environ 4 millions de m³/an
 - environ 10% également pour l'irrigation soit plus de 12 millions de m³/an

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude sur les recensements
 Estimation du nombre d'ouvrages et des volumes prélevés

ESTIMATION DU NOMBRE D'OUVRAGES PAR COMMUNES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Une base de données nationale existe pour saisir les informations contenues dans chaque déclaration à destination des communes :

<https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr>

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.5

IRRIGATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 39 & 41

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution de la surface irriguée et des volumes prélevés

IRRIGATION DANS L'EST LYONNAIS

	secteur	station	volume produits - m ³	superficie irriguée - ha	volume moyen produit - m ³ /ha
2008	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	547 680	1 496	746
		Saint priest ²	567 874		
	Est lyonnais	Genas - nord	1 278 911	1 705	1 422
		Genas - sud	1 147 792		
	ASA* Jons	Jons ³	166 567	304	549
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	127 267	125	1 016	
TOTAL ANNÉE 2008			3 834 091	3 630	3 733
2009	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	2 227 930	1 500	2 288
		Saint priest ²	1 203 390		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 389 600	1 714	3 944
		Genas - sud	3 371 268		
	ASA Jons	Jons ³	673 567	304	2 218
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	270 537	126	2 140	
TOTAL ANNÉE 2009			11 136 292	3 644	10 590
2010	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 968 160	1 503	1 867
		Saint priest ²	837 329		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 117 593	1 714	3 537
		Genas - sud	2 944 315		
	ASA Jons	Jons ³	608 173	304	2 006
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	235 440	126	1 862	
TOTAL ANNÉE 2010			9 711 010	3 647	9 272
2011	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 748 413	1 458	1 894
		Saint priest ²	1 012 429		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 994 772	1 819	3 126
		Genas - sud	2 691 808		
	ASA Jons	Jons ³	556 924	303	1 837
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	188 326	131	1 437	
TOTAL ANNÉE 2011			9 192 672	3 711	8 294

Source SMHAR -syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône-

*ASA : association syndicale autorisée

¹ : nappe du Rhône + eaux sup. depuis 2010 ² : couloir d'Heyrieux ³ : canal de Jonage ⁴ : nappe du Rhône

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Depuis 2009, le volume produit est toujours à la baisse (quasiment 2 millions de m³ en moins entre 2009 et 2011).

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.6

RÉSEAUX AEP

RÉPONSE

en lien avec l'action 36

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Rendements moyens des réseaux AEP

Taux de renouvellement des réseaux AEP

DONNÉES SUR LES RENDEMENTS

	distributeur	rendement du réseau - %	indice linéaire de perte - m ³ /km/j	taux de renouvellement des réseaux - %
2010	Grand Lyon*	87	7.92	0.66
	SIE Marennes Chaponnay	80	3.53	1
	SIE Communay et région	78	4.17	1.6
	SYPENOI	99.8	0.37	-
	SIEPEL	96.9	8.75	0
	ASLI	90.3	8.16	1.62
	Genas	72.1	7.23	0.1
	Jons	79.9	4.29	0.007
	Pusignan	69	7.1	-
	St Bonnet de Mure	78.8	5.91	-
	St Laurent de Mure	67.2	8.52	0
	St Pierre de Chandieu	75.1	4.18	-
	Heyrieux	69	7.09	0.01
	Grenay	71.4	4.62	-
	Valencin	81.1	3.57	-
Villette d'Anthon	83	3.6	0	
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2010 : Toussieu, Janneyrias, Colombier Saugnieu				
2011	Grand Lyon*	82	14.6	0.67
	SIE Marennes Chaponnay	80	3.53	1
	SIE Communay et région	75.3	4.48	1.45
	ASLI	91.6	6.88	2.17
	SIEPEL	96.2	10.64	0
	Valencin	84.6	2.9	0
	Genas	77	6.3	-
	Jons	85.3	2.96	-
	St Bonnet de Mure	70.5	8.63	-
	St Laurent de Mure	70.5	7.24	-
	Pusignan	70.3	6.71	0.23
	St Pierre de Chandieu	70.5	4.96	-
	Colombier Saugnieu	79	3.7	0
	Villette d'Anthon	83.5	3.48	0.25
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2011 : Toussieu, Janneyrias, Heyrieux, Grenay				

* Les données de réseaux du Grand Lyon sont à l'échelle de cette intercommunalité et non du territoire SAGE.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Rappel sur les préconisations du SDAGE : objectifs de rendement en zone urbaine - 90% et en zone rurale - 80%. En 2012, **9 collectivités** compétentes en eau potable sont en dessous des seuils fixés par l'agence de l'eau.

Le Grand Lyon a lancé un programme de recherche et de réduction des fuites sur son réseau d'eau potable. Bilan : environ 900 km de recherche de fuite sur les 4 000 km du réseau global, et depuis 2011 avec les fermiers, initiation d'une démarche de recherche sur les canalisation de diamètre > 400 mm.

en lien avec la prescription 37

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers sur les projets de construction d'ouvrages souterrains

		nombre de dossier atteignant la molasse	dossier loi sur l'eau renforcé	nombre de dossier accepté
2009	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2010	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2011	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2012	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des arrêtés préfectoraux réduisant l'utilisation de la ressource en eau

date d'application		zone d'application	situation	mesures de limitation des usages		
début	fin			agricole	domestique	
2009	20 juill.	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	19 août	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 déc.	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
couloir de Meyzieu			vigilance			
2010	4 juin	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	4 août	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
2011	6 mai	31 oct.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	22 oct.	30 nov.	couloir d'Heyrieux	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
2012	9 mai	31 oct.	couloir de Meyzieu	vigilance		
			couloir d'Heyrieux	vigilance		
			couloir de Décines	vigilance		

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Afin de se donner les moyens d'assurer **une gestion équilibrée et durable des ressources en eau**, le Préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie.

Bien qu'il s'agisse en priorité de limiter les usages de l'eau, l'objectif général est de gérer les situations de pénurie en assurant l'exercice des usages prioritaires, et plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques.

En 2010 et 2011, un groupe de travail, piloté par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, a travaillé **à la révision de l'arrêté cadre sécheresse**. Cet arrêté doit permettre une meilleure anticipation et coordination des mesures de restriction à l'échelle des bassins versants en définissant pour chacun d'eux **les stations de mesures, les seuils de déclenchement et les mesures de limitation des usages de l'eau à instaurer**. Il améliore ainsi la réactivité dans la prise des mesures de limitation et assure leur progressivité, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des mesures prises.

Cet arrêté cadre sécheresse a été signé par le Préfet du Rhône le 9 mai 2012, il est consultable sur le site <http://www.rhone.equipement.gouv.fr/>

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projets intégrant des dispositifs d'économie d'eau
Nombre de collectivités/industriels ayant une installation économe en eau
Nombre d'actions de communication sur les économies d'eau

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Au total, **19 communes ont mis en place des dispositifs économes en eau liés à l'entretien des espaces verts ou des actions de communication** via les bulletins municipaux ou les sites Internet pour sensibiliser le grand public sur la préservation de la ressource en eau (qualité ou quantité).

Remarques sur la direction de la Propreté du Grand Lyon :

Mise en place d'une campagne de réduction de ses consommations avec un lavage limité en fréquence (2 fois par semaine en moyenne), une augmentation du nettoyage en mode chantier avec un accroissement de la mécanisation et une utilisation de l'eau en lavage haute pression.

Remarques sur le Département du Rhône :

Mise en place d'un programme d'économies d'eau dans les bâtiments publics : équipement de sanitaires avec des limiteurs de débit accompagné d'une campagne de sensibilisation des salariés sur les bons gestes vis à vis de l'utilisation de l'eau.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi de la réhabilitation du collecteur

TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE COLLECTEUR



Réhabilitation par chemisage



Réhabilitation en tranchées



Réparations ponctuelles

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Entre 10 et 60 cm c'est les résultats des relevés piézométriques qui montrent une remontée de nappe entre septembre 2009 et juin 2012.

Le suivi des piézomètres continue. Des études détaillées sont à mettre en place sur les secteurs et les tronçons les plus endommagés pour programmer, ensuite, des travaux de réfection du réseau.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
3.4	consommation eau potable	pression	difficulté d'obtention de la donnée
3.11	irrigation collective Miribel Jonage	réponse	projet en attente pour le moment

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

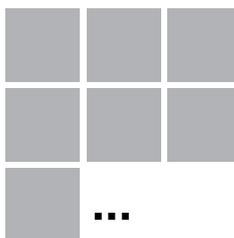


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2012-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des zones humides du périmètre du SAGE
 Identification bassins d'alimentation

MARAIS DE CHARVAS : marais, zones tourbeuses



- site de 154 ha
- géré par Avenir / CREN
- des enjeux importants :
 hydraulique
 maîtrise foncière
 écologique
- menaces : CFAL, projets de ZAC
- 3^{ème} plan de gestion depuis 1994

QUELLES ACTIONS METTRE EN ŒUVRE?

favoriser une gestion globale du site : biodiversité, alimentation en eau, articulations avec les projets urbains...

MARAIS DE L'OZON : marais, prairie humide



- un site fragmenté
- pas de gestion particulière
- des fonctions mal connues :
 intérêt écologique
 intérêt agricole
 élément de l'identité locale
- menace : extension urbaine

QUELLES ACTIONS METTRE EN ŒUVRE?

améliorer la connaissance du site
 mise en place de plans de gestion

MIRIBEL JONAGE : prairie humide, forêt alluviale, marais...



- un site vaste
- géré par SYMALIM et SEGAPAL
- des fonctions majeures :
 eau potable
 expansion des crues
 biodiversité
 loisirs
 hydroélectricité
- site classé Natura 2000

QUELLES ACTIONS METTRE EN ŒUVRE?

- préciser les limites des zones humides, étendre le périmètre du SAGE jusqu'au canal de Miribel (Ain)
- identifier les enjeux insuffisamment pris en compte par les démarches en cours

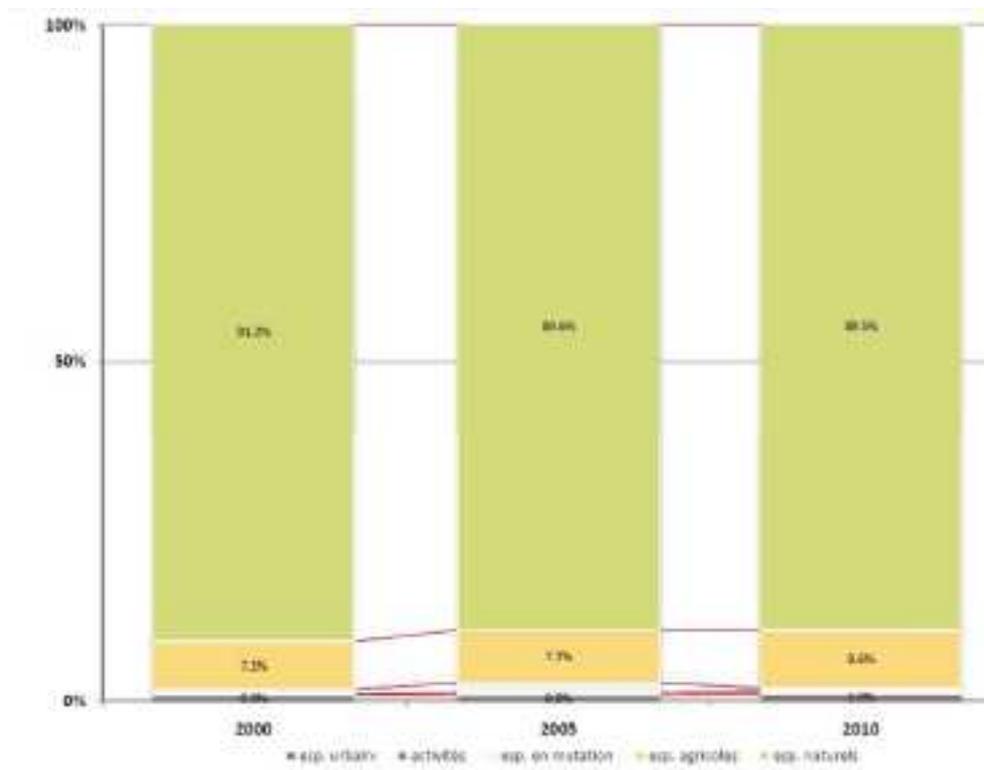
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Occupation du sol dans les zones humides, les secteurs stratégiques
 Nombre de cas de destruction illégale de zones humides

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES ZONES HUMIDES 2000 -2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	8.5 ha	0.9%	8.5 ha	0.9%	9.8 ha	1%
activités	1.7 ha	0.2%	3.4 ha	0.4%	3.5 ha	0.4%
esp. en mutation	6.2 ha	0.6%	14 ha	1.5%	4.7 ha	0.5%
esp. agricoles	68.6 ha	7.1%	74.3 ha	7.7%	82.7 ha	8.6%
esp. naturels	875.5 ha	91.2%	860.3 ha	89.6%	859.7 ha	89.5%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema



CE QU'IL FAUT RETENIR...

89.5% c'est la part des espaces naturels au niveau de l'occupation des sols dans les zones humides, ce qui correspond à 860 ha soit 15 de moins qu'en 2000.

La pression d'artificialisation sur les zones humides du périmètre SAGE est modérée.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projet de création ou de re-naturation de zone humide (initié par divers maîtres d'ouvrages)

intitulé du projet	commune/secteur	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Restauration et re-naturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	■ 2010	suivi du comité de pilotage

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux



Zone humide de la Sauzaye



Cheminement au sein de la zone humide

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE LA SAUZAYE : projet mené par la commune (assistance à maître d'ouvrage : groupement BIOTEC & Ingédia).

Les aménagements prévus par l'étude distinguent 6 tranches de travaux :

- la restauration des cressonnières et création de zones humides ;
- la renaturation du ruisseau de l'Ozon ;
- la création et réhabilitation d'étendues d'eau ;
- la valorisation des espaces agricoles et forestiers ;
- la valorisation paysagère et aménagements pour l'accueil du public ;
- la restauration morpho-écologique et valorisation paysagère de l'Ozon.

A faire en matière de dossiers réglementaires : le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, une étude d'impacts, la déclaration d'utilité publique (dossier d'expropriation).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de plan de gestion ou de projet suivi ou initié par le SAGE

intitulé du projet	commune	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Entretien de la roselière des Manges	Saint Symphorien d'Ozon	environ 10 ha	■	veille sur projet
Gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	■	cahier des charges + suivi comité de pilotage
Caractérisation hydrique de la zone humide de Saint-Symphorien d'Ozon	Saint Symphorien d'Ozon	150 ha	■	pilotage SAGE
Diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien	Saint Symphorien Simandres	150 ha	■	appui cahier des charges suivi comité de pilotage
Plan de gestion du Rizan	Miribel Jonage	3 km	■	suivi du comité pilotage
Étude hydraulique et hydrogéologique Marais Charvas	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet

- étude lancée ou en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE ST SYMPHORIEN D'OZON :

1- Étude hydrique du marais de St-Symphorien-d'Ozon -maître d'ouvrage SAGE, en 3 phases :

- collecte des données et investigations de terrain,
- fonctionnement hydrique de la zone humide,
- protocole d'actions et de suivi.

Conclusions

On retient un niveau piézométrique de la nappe à 183,5 m NGF la majeure partie de l'année au niveau de la roselière. Le niveau de nappe requis pour maintenir cette zone humide sera injecté dans le modèle NAPELY et les niveaux piézométriques d'alerte et de crise renforcé seront au besoin réajustés.

2- diagnostic écologique et définition d'un programme de gestion de la zone humide, y compris la roselière des Manges (mars à sept. 2012).

MARAIS DE CHARVAS :

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) porté par réseau ferré de France (RFF) traversera le marais de Charvas. Afin de mieux estimer les futurs impacts de l'aménagement sur ce milieu, le pétitionnaire, RFF, a lancé une étude sur le fonctionnement hydrogéologique et biologique de ce marais (bureau d'étude : HYDRATEC).

Présentation en commission thématique du 20/09/12 des premiers résultats sur le fonction hydrogéologique du marais.

en lien avec l'action 43 - prescription 46

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Pourcentage de zones humides intégrées dans les PLU et de règlements prévoyant la sauvegarde des ZH
 Nombre de projet d'aménagement touchant une zone humide (prescription 46)

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

commune	classement	date	extrait du règlement
Chaponnay	zone Nzh	juin-07	zone réservée à la protection
Décines Charpieu	zone R1-R2-R3 (PPRNi)	janv-04	prescriptions techniques sur le droit à construire
Jonage	zone N1- espaces à caractère très naturel	2010	respecter les qualités paysagères des sites interdiction de densification des sites
Meyzieu	pas de classement particulier		
Saint Symphorien	zone N	mars-09	interdiction de réhabilitation de ruines interdiction d'établissements recevant du public occupation et utilisation du sol admises sous conditions
Simandres	zone Ndt et ND (POS)		zone protégée - milieu naturel
Vaulx en Velin	zone N2a		interdiction de toute construction assurer la protection des boisements remarquables existants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Une étude juridique est actuellement en cours portant sur l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Est lyonnais.

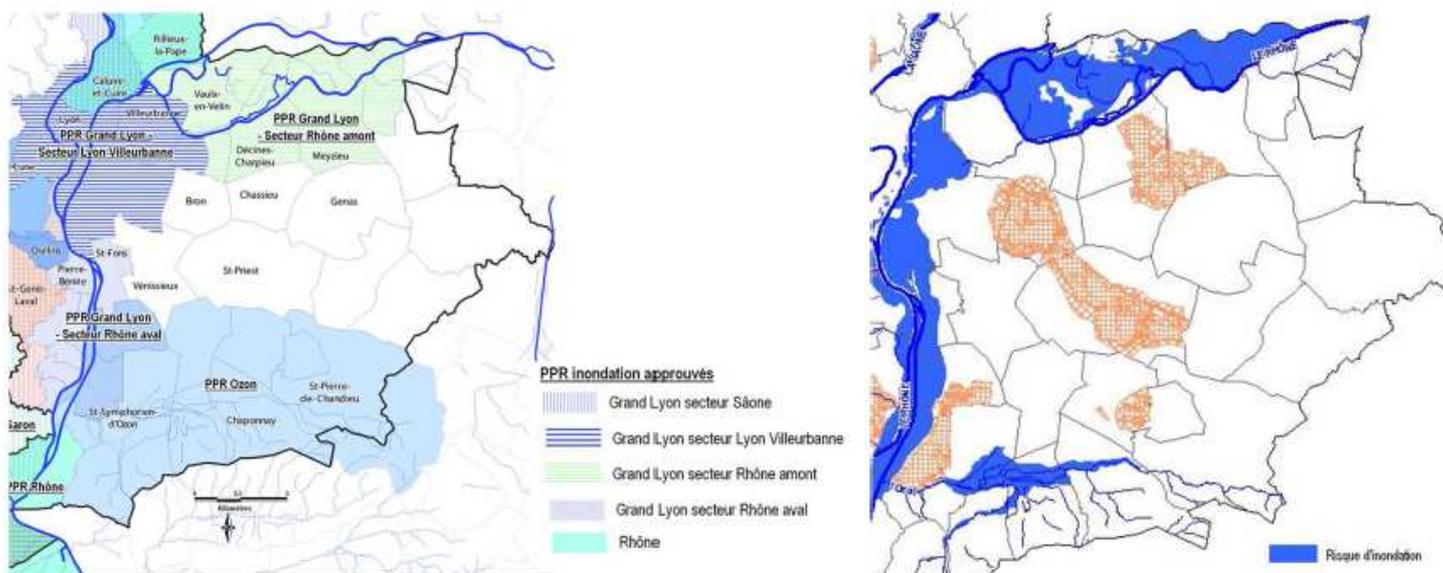
Cette étude vise l'accompagnement des communes du territoire du SAGE de l'Est-lyonnais dans la mise en cohérence de leurs documents d'urbanisme avec l'ensemble des orientations, prescriptions et actions du SAGE. Elle prévoit ainsi d'une part la réalisation d'un guide méthodologique détaillant les objectifs du SAGE et les éléments à spécifier dans les documents d'urbanisme afin qu'ils soient compatibles, et d'autre part la réalisation d'un diagnostic de chacun des documents d'urbanisme des communes du SAGE au regard de ses objectifs.

L'étude permettra donc de clarifier la protection réglementaire des zones humides sur le territoire.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification et délimitation des zones inondables et suivi de l'occupation des sols

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES -PPRi PÉRIMÈTRE SAGE -



SYNTHÈSE

	2000		2005		2010	
esp. urbain	774.2 ha	18%	786.1 ha	18.3%	786.4 ha	18.3%
activités	339 ha	7.9%	341.8 ha	8%	342.6 ha	8%
esp. en mutation	63.5 ha	1.5%	65.8 ha	1.5%	73.9 ha	1.7%
esp. agricoles	1 215 ha	28.3%	1 210.4 ha	28.2%	1 223.7 ha	28.5%
esp. naturels	1 905.1 ha	44.3%	1 892.7 ha	44%	1 870.3 ha	43.5%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

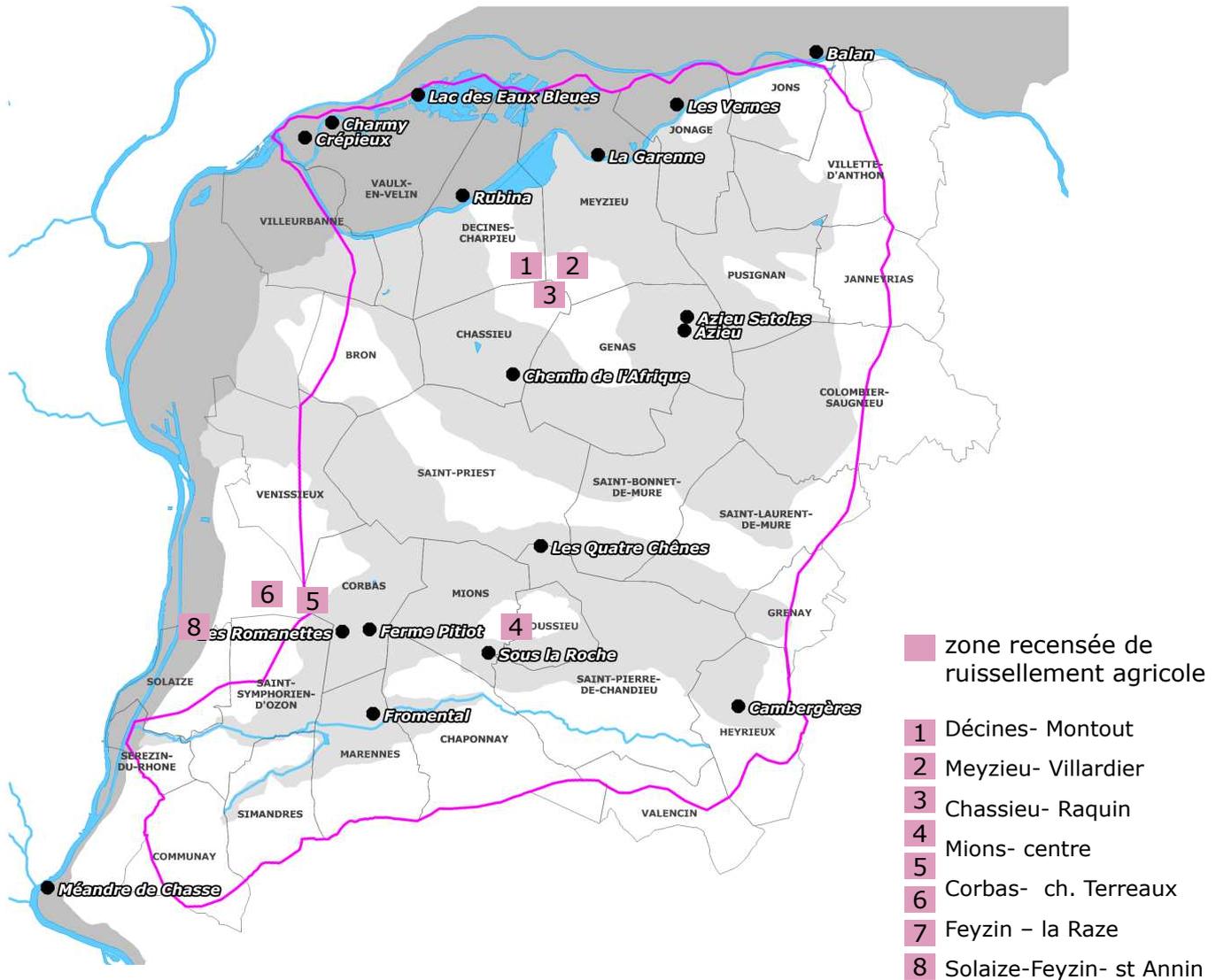
Le périmètre du SAGE compte plusieurs Plan de Protection des Risques d'Inondation- PPRi :
 - vallée de l'Ozon
 - secteur Rhône amont.

Dans ces secteurs, les surfaces sont principalement occupées par les espaces non bâtis, mais 8 % des surfaces des PPRi compris dans le périmètre du SAGE sont occupés par les activités économiques (pas d'évolution depuis 2000) et 18,3 % par des espaces urbains (évolution faible de l'ordre de grandeur des marges d'erreur de Spot thema).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification des zones où les ruissellements engendrent des inondations ou des érosions
Occupation des sols dans ces zones

LOCALISATION DES RUISSELLEMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON



Source : Grand Lyon

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2012.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi du programme d'action contre les ruissellements à risque

Nombre de projets soumis à compensation dans les zones à risque

Pourcentage de terrains naturels, boisés, enherbés ou plantés dans les zones à risque

PROGRAMME D' ACTIONS RUISSELLEMENT AGRICOLE

maître d'ouvrage	localisation	état du projet	proposition d'aménagement
Communauté de communes Pays de l'Ozon	St Symphorien, Communay, Ternay Simandres, Sérézin,	■ étude 2004, début des travaux en 2007	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales nb de convention avec exploitants : en 2007 : 6 / en 2009 : 9 - bandes enherbées et haies aménagement hydrauliques : - ouvrage de collecte (buse, fossé) - zone de stockage - bassin de rétention
Grand Lyon	Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu, Chaponnay	■ 2010	
Grand Lyon	Corbas CH. Terreaux	■ 2009	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales - bandes enherbées et haies aménagement hydrauliques : - bassin de rétention
Grand Lyon	Meyzieu, Décines Villardier / Montout	■ 2008	actions agri-environnementales mesures liées au développement urbain aménagement hydrauliques
ACCA (association de chasse)	Chaponnay	■ 2011	schéma cynégétique : identification de points noirs en matière de ruissellement et d'érosion

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2012.

en lien avec prescription 48

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du schéma

2010 - 1^{er} comité de pilotage pour l'étude prospective sur les déplacements et l'accessibilité, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Six orientations ont été retenues :

- supprimer les trafics de transit
- contraindre l'usage de la voiture pour l'accès au Parc
- renforcer l'accessibilité modes doux notamment pour les territoires riverains
- mieux organiser les accès poids lourds au Parc
- offrir des accès transport en commun réguliers toute l'année
- proposer une mobilité innovante en matière de transports en commun : navette interne, desserte fluviale

2011 -

Étude :

- navette Lacustre : étude d'opportunité
- accessibilité transport en commun : élaboration d'une nouvelle desserte TC pour le Grand Parc (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux

Travaux :**Gestion des accessibilités routières**

- réalisation des accès saisonniers
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprofilage piste de Vorla
- reprofilage du Parking de l'Ain
- reprise chemin de desserte zone équestre
- reprise de la signalétique routière sur l'axe Nord sud du Grand Parc

Modes doux

- réhabilitation de voiries dont pistes cyclables
- installation de parkings à vélos et signalétique VTT
- reprise des ravinements piste du tour du lac

2012 -

Étude :

- navette Lacustre : étude de faisabilité
- étude de l'opportunité de l'accessibilité au site du Grand Parc en transport par câble (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux et signalétique anneau bleu (berges du canal de Jonage)
- réflexion sur la gestion des flux par PMV (panneaux à message variable) aux entrées routières
- maîtrise d'oeuvre sur l'aménagement du parking du Grand Morlet

Travaux :**Gestion des accessibilités routières**

- aménagement du chemin de la Bletta et du parking de l'accueil du Grand Parc
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprise de la signalétique routière sur le Grand Parc
- mise à jour de la signalétique de jalonnement

Accessibilité TC

- mise en place de la nouvelle desserte transport en commun pour le Grand Parc (ligne 83 cadencée)
- maintien de la desserte aux dimanche de septembre 2012 à février 2013

Modes doux

- jalonnement modes doux

en lien avec action 49

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du programme d'actions

À travers l'action 49 du SAGE, la CLE encourage l'ensemble des acteurs de l'île à proposer et appliquer une gouvernance qui prend en compte et qui gère de façon globale tous les enjeux liés à l'eau sur l'île: niveau de nappe, réserve d'eau potable du lac des Eaux bleues, rôle écrêteur de crues, hydroélectricité, géomorphologie du canal de Miribel, tourisme, Natura2000...

Depuis 2008, le SYMALIM et la SEGAPAL travaillent à une réorganisation de la gouvernance de l'île et à la remise à jour d'un plan de gestion globale de l'eau.

2008 - étude sur la gestion globale de l'eau pour :

- actualiser les connaissances scientifiques et techniques,
- faire un bilan des actions proposées en 2002,
- mieux comprendre le jeu des différents acteurs du site et les enjeux en terme de gouvernance,
- actualiser les objectifs de la charte.

2010 - embauche d'un animateur pour la définition d'un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône à Miribel Jonage :

- identification de 5 enjeux prioritaires :
- gestion du risque d'incision du canal de Miribel
- restauration écologique du canal de Miribel
- protection contre les crues
- optimisation des débits réservés pour le canal de Miribel
- préservation de la qualité patrimoniale du Rhône dans l'île.

L'année 2010 a aussi été consacrée à la mise en place d'une gouvernance politique et technique de ce projet de restauration.

2011 -

- recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- analyse des données et identification de besoins d'expertises complémentaires,
- lancement de 4 expertises :
 - expérimentation de la remise en eau d'une lône à partir du canal de Jonage,
 - expertise hydraulique et sédimentaire,
 - expertise géotechnique des berges du canal de Miribel,
 - et expertise écologique.

A partir de 2011, un comité technique spécifique au projet de restauration se réunit régulièrement

2012 -

- réalisation des diagnostics complémentaires (expertises)
- élaboration de scénarios de restauration globale du Rhône à Miribel Jonage

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

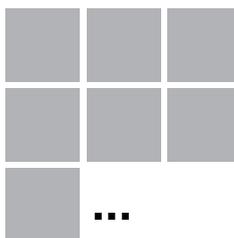


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2012-

en lien avec les actions 51 à 58

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création du répertoire

Nombre d'acteurs par catégorie

Catégories	Nb de contacts
CLE	50
mairie	83
EPCI	79
services de l'État	96
artisans industriels (représentant)	46
agriculteurs (représentant)	33
bureau d'étude	33
associations / fédération	21
TOTAL	441

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2012, l'équipe du SAGE a mis en place un réseau répertoriant l'ensemble des acteurs, partenaires, financeurs, bureaux d'étude... qui sont amenés à travailler en collaboration avec l'équipe.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'actions de communication réalisée par an

Nombre d'interventions publiques

ACTIONS DE COMMUNICATION

thème	cible	support	intitulé	nb de cibles
ANNÉE 2010				
stratégie de communication	équipe SAGE, CLE, financeurs	plan de communication	<i>Guide de communication du SAGE Est lyonnais</i>	-
compatibilité SAGE / PLU	CLE, mairies, service de l'État, SCOT...	plaquette	<i>Quelles sont les prescriptions du SAGE à intégrer dans votre PLU?</i>	150
préservation de la ressource en eau	conseil de quartier de Saint Priest	intervention	<i>La protection de la ressource en eau dans l'Est lyonnais</i>	-
déclaration forages domestiques	communes du SAGE	plaquette	<i>La déclaration en mairie des forages domestiques -2-</i>	31
lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°6</i>	2 500
présentation du SAGE	conseils municipaux des communes du SAGE	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation du SAGE	professeur des collègues	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
ANNÉE 2011				
présentation SAGE	conseils municipaux conseils de syndicat	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
forages Molasse	mairies	plaquette	<i>La régularisation administrative des forages en nappe de la molasse</i>	31
présentation SAGE	professeur des collègues	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
ANNÉE 2012				
présentation SAGE	conseils municipaux	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE et ces actions	tous public	site Internet	<i>actualisation du site du SAGE</i>	-
lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°7</i>	2 500
présentation gestion quantitative de la nappe	agriculteurs, collectivités	intervention	<i>Forum eau & territoire du comité territorial de l'Isère Rhodanienne</i>	100

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2012, l'équipe du SAGE est intervenue dans **6 conseils municipaux et conseils de syndicat. Trois collectivités** n'ont pas souhaité d'intervention et deux autres n'ont pas donné suite aux relances de l'équipe.

ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
5.3	gestion de crise	réponse	action non commencée

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

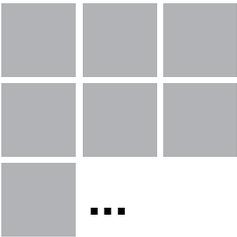


TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2012-

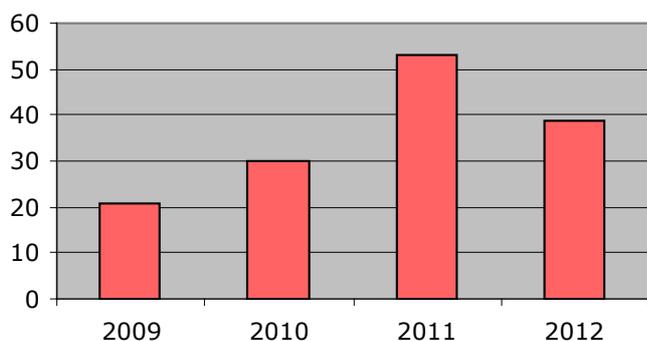
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de sollicitations de la structure porteuse par les acteurs du territoire

Nombre de réunions tenues dans et en dehors de la procédure

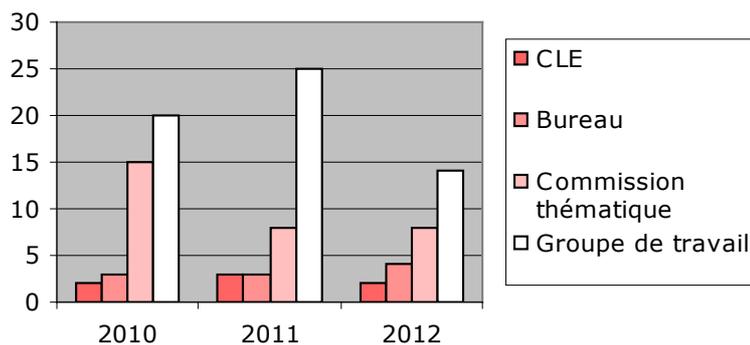
Nombre de visiteurs du site Internet du SAGE

SOLLICITATIONS DE L'ÉQUIPE SAGE



En 2012, l'équipe SAGE a été sollicitée une quarantaine de fois par des bureaux d'étude, des collectivités ou d'autres SAGE... pour des demandes de renseignements techniques ou de données par exemple.

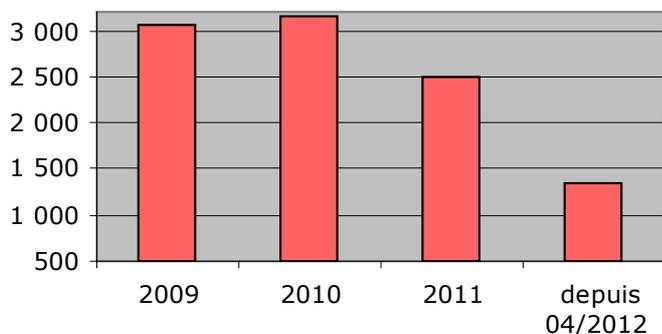
RÉUNIONS DU SAGE



En 2012, environ 15 groupes de travail ont permis de suivre les études en cours et 4 bureaux se sont réunis essentiellement pour rendre des avis sur dossiers.

SITE INTERNET : www.sage-est-lyonnais.fr

Nombre de visiteurs du site Internet



Depuis avril 2012, date de la mise en ligne du nouveau site Internet du SAGE, environ 1 400 internautes l'ont visité.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers et de leur bonne adéquation avec le SAGE

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2012	arrêté cadre	sécheresse dans le Rhône	communes du département	Préfecture	favorable	
	ICPE autorisation	projet de renouvellement de carrières au lieu dit «Les Quinonnières»	St Pierre de Chandieu	CEMEX Granulats	favorable avec réserves	
	ICPE autorisation	projet ouverture carrière : lieux dits Les Quinonnières et Forêt de l'Aigue	St Pierre de Chandieu	Les carrières de St Pierre	favorable avec réserves	
	loi sur l'eau-autorisation	accès sud Grand stade-partie ouest	Chassieu Décines	Grand Lyon	favorable	
	loi sur l'eau-déclaration	pose de 2 piézomètre sur ZH de St Symphorien	St Symphorien d'Ozon	CG 69	-	
	loi sur l'eau-déclaration	extension ligne T3 pour desserte Grand Stade	Décines	SYTRAL	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	forage de reconnaissance F3 pour Grand Stade	Décines	Foncière du Montout	-	
	loi sur l'eau-déclaration	forages géothermiques pour projet immobilier Carré de Soie	Vaulx en Velin	SNC Marnan Immobilier Grand Lyon	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	forage d'exploitation	Janneyrias	GAEC du Dauphiné	-	
	loi sur l'eau-déclaration	forage de reconnaissance + prélèvements pour centre aquatique à Vaulx en Velin	Vaulx en Velin	mairie	-	
	loi sur l'eau-autorisation	transport gaz - déplacement poste de Décines	Décines	GRT Gaz	favorable	
	loi sur l'eau-autorisation	plan épandage boues STEP SYSEG	communes du périmètre	SYSEG	favorable avec réserve	
	loi sur l'eau-déclaration	rejet eaux pluviales du lotissement Les Jardins de Lucien	Valencin	Terres Nobles SAS	-	
	loi sur l'eau-déclaration	forage reconnaissance pour aménagement centre pédagogique Eau et Nature dans le Grand Parc	Meyzieu	SYMALIM	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	Forage pour alimentation en eau de la blanchisserie ZAC Fouillouse parc activités des Lumières	Saint Priest	Hospices Civils de Lyon	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	Rejet eaux pluviales Zone activités du Triangle	Saint Priest	OPAC du Rhône	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	Forage de prlèvement sur le site du campus de la Doua	Villeurbanne	CEMAGREF	-	accord
	loi sur l'eau-autorisation	Création bassins pour eaux de ruissellement rue du Stade	Colombier Saugnieu	mairie	favorable avec réserve	
	loi sur l'eau-déclaration	Rejet eaux pluviales A43 de Bron à Saint Priest	Bron Saint Priest	AREA	-	
	loi sur l'eau-autorisation	Création bassins pour eaux de ruissellement du bassin versant du Rajat	St Pierre de Chandieu	mairie	favorable avec observation	

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
	loi sur l'eau-déclaration	Pose de piézomètres	Corbas Marennes St Symphorien d'Ozon	RFF	-	
	loi sur l'eau-déclaration	3 piézomètres sur périmètre captage de Mions - Sous La Roche	Corbas Marennes St Symphorien d'Ozon	Grand Lyon	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	construction d'un hypermarché Casino	Toussieu	Immobilier Groupe Casino	-	
	loi sur l'eau-déclaration	stabilisation d'une berge sur fossé du plan à Combeau	Communay	CCPO	-	
	loi sur l'eau-déclaration	passage d'une canalisation en travers fossé du plan et Combeau pour viabilisation exploitation agricole	Communay	ERBTP DES COLLINES- Chateauneud de Galaure	-	accord
	consultation	projet arrêté révision périmètre zones vulnérables du département 69	Toutes les communes	Préfecture du Rhône	favorable avec observations	
	ICPE autorisation	travaux d'aménagements hydrauliques et extractions matériaux sur le Parc de Miribel Jonage	Parc Miribel	SYMALIM	favorable avec réserve	
	ICPE autorisation	renouvellement et extension carrières «La Petite Craze»	Saint Laurent de Mure	CM MATERIAUX	favorable avec observation	
	ICPE autorisation	exploitation plate forme logistique	Pusignan	VAILOG HOLDING France	avis favorable avec réserve & observation	
	loi sur l'eau-autorisation	construction d'un bassin de rétention infiltration des eaux pluviales au lieu dit «Quincieu»	Genas	Genas	avis favorable avec observations	
	consultation	projet arrêté préfectoral sur programme actions agricole sur ZAE	Communes du SAGE concernées par AAC	Préfecture du Rhône	avis favorable	
	consultation	projet d'arrêté préfectoral classant les cours d'eau et partie de cours d'eau en zones de frayères	Communes du Département	MISE 69		
	loi sur l'eau-autorisation	étude complémentaire faisabilité transfert et justification volumes	-	Foncière du MONTOUT	pas d'avis formel à émettre	
	loi sur l'eau-autorisation	modification travaux de confortement de la digue canal Jonage	-	EDF	avis favorable avec réserves	
	loi sur l'eau-autorisation	création d'un bassin de dépollution de la Rize	Vaulx en Velin	Grand Lyon		
	loi sur l'eau-autorisation	projet d'arrêté classement cours eau listes 1 et 2	Toutes les communes SAGE	Préfecture du Rhône		
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EN 2012 : 38						

2012

CE QU'IL FAUT RETENIR...

42 jours ont été nécessaires à l'équipe SAGE pour analyser et présenter certains de ces dossiers aux membres du SAGE (dossiers d'autorisation, ICPE, projets d'arrêtés...).

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.3

SUIVI FINANCIER

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Coût des actions préconisées

Taux de participation des différents financeurs

		SUBVENTION						
action	coût € TTC	AE RMC	CG 69	région RA	Grand Lyon	autre organisme		
ANNÉE 2012	ORIENTATION 2							
	Réseau de suivi des acquières 12-13	119 600	67.5%	16.25%	-	16.25%		
	ORIENTATION 5							
	Lettre du SAGE 7	1 250	50%	20%	15%	15%		
	ORIENTATION 6							
	Étude juridique PLU	66 485	50%	20%	15%	15%		
	Charges de fonctionnement	160 000						
total	€ TTC							

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement des PLU des communes du SAGE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU

commune	POS approuvé	PLU en cours	PLU approuvé	PLU en révision
Chaponnay			☑	
Colombier Saugnieu			☑	
Communay			☑	
Genas			☑	
Jons			☑	
Marennès		☑		
Pusignan			☑	
St Bonnet de Mure			☑	
St Laurent de Mure		☑		
St Pierre de Chandieu	☑			
St Symphorien d'Ozon		☑		
Sérézin du Rhône		☑		
Simandres		☑		
Toussieu		☑		
Grand Lyon*				☑
Grenay		☑		
Heyrieux		☑		
Valencin		☑		
Janneyrias		☑		
Vilette d'Anthon			☑	

* communes du Grand Lyon : Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne

CE QU'IL FAUT RETENIR...

65% des communes du SAGE ont un PLU approuvé ou en cours de révision.

Seule **1 commune**, à ce jour, **est toujours en POS** sans avoir entrepris de démarche pour transformer leur POS en PLU.

Une étude juridique est en cours par le bureau d'étude Ingédia, afin d'étudier la compatibilité des documents d'urbanisme du territoire de l'Est lyonnais avec le SAGE. A l'issue de cette étude, un guide méthodologique sera envoyé aux collectivités pour faciliter la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme. Un diagnostic des documents de chaque commune sera également établi. Cette étude commencée en novembre 2012 devrait se poursuivre jusqu'au 1^{er} semestre 2013.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations dont vous disposez pour contribuer à l'alimentation, la mise à jour et la correction du tableau de bord.

Où trouver le SAGE

Dans chaque mairie

Sur Internet : www.sage-est-lyonnais.fr

Auprès du secrétariat de la Commission locale de l'eau (ci-dessous)

Contact

SAGE Est lyonnais – Secrétariat de la CLE

Département du Rhône – Direction Aménagement Durable

tel : 04 26 72 28 83 / fax : 04 72 61 27 50

La démarche SAGE est portée par le Département, avec le soutien de partenaires financiers.